

GAL de l'Anjou bleu

**Révéler et partager
les richesses de l'Anjou bleu**



Dossier de candidature LEADER 2014 – 2020

Version initiale déposée le 28 novembre 2014

Version ajustée 4 Mars 2015

Sommaire

L'Anjou bleu, territoire et enjeux.....	4
A. Une géo localisation intéressante.....	4
A.1. Un territoire disposant de voies de communications routières majeures.....	4
A.2. Un territoire rural aux diverses influences	5
B. Un territoire disposant de croissances démographiques inégales	6
B. 1. Une croissance démographique soutenue	6
B. 2. Un territoire qui ne vieillit plus.....	7
C. L'économie et l'emploi.....	8
C. 1. Des secteurs industriel et agricole majeurs et un secteur tertiaire en progression	8
C. 2. Un taux de chômage relativement faible mais un nombre de chômeurs en forte augmentation.....	9
C. 3. L'adéquation emploi-formation	10
C. 4. Les zones d'activités et le développement du très haut débit	11
D. L'agriculture	12
D. 1. Espace agricole et productions	12
D. 2. L'agriculture biologique	12
D. 3. Les circuits courts.....	13
E. Un développement des services à l'échelle intercommunale	14
E. 1. Un enjeu pour l'attractivité du territoire	14
E. 2. Une offre de services et d'équipements publics à adapter	14
E. 3. Un tissu commercial qui doit suivre la croissance démographique	15
E. 4. Une densité artisanale relativement faible mais qui irrigue l'ensemble du territoire	16
F. Un cadre de vie et des paysages, atouts majeurs de l'attractivité territoriale	17
F. 1. Des identités paysagères, le Segréen et les plateaux Haut-Anjou	17
F. 2. Des évolutions qui mettent en péril ces identités.....	17
F. 3. La présence de l'eau, une identité protégée et remarquable.....	18
F. 4. Deux enjeux majeurs, la qualité des eaux et la lutte contre les inondations.....	18
F. 5. Transition énergétique	19
G. Tourisme et Patrimoine	20
G. 1. Un positionnement géo touristique favorable.....	20
G. 2. Une offre touristique diverse mais méconnue.....	20
G. 3. Axes de développement touristiques définis.....	21
Atouts / Faiblesses / Opportunités / menaces (AFOM)	22
Synthèse des enjeux de l'Anjou bleu.....	26

Le projet de territoire	28
A. Bilan des politiques menées jusqu'à présent.....	28
B. Une concertation et un travail partenarial manifeste	29
C. Présentation du projet de territoire	32
La stratégie LEADER.....	38
A. Introduction	38
B. La valeur ajoutée du programme.....	39
C. Le programme proposé	41
Maquette financière.....	56
Le pilotage du projet	59
A. Le Groupe d'Action Local (GAL), un outil de gouvernance locale	59
B. Le Comité de Programmation.....	59
C. Le suivi / évaluation.....	61
D. Capitalisation et diffusion.....	62
Conclusion	63

B. Un territoire disposant de croissances démographiques inégales

B. 1. Une croissance démographique soutenue

	Population 1999	Population 2006	Population 2011	Variation 1999-2006	Variation 2006-2011	Variation 1999-2011
CC du Canton de Segré	15 564	16 658	17 358	7,0%	4,2%	11,5%
CC de la Région du Lion d'Angers	10 947	12 435	13 849	13,6%	11,4%	26,5%
CC du Haut Anjou	8 418	9 569	10 568	13,7%	10,4%	25,5%
CC Ouest Anjou	8 240	9 527	10 513	15,6%	10,3%	27,6%
CC du canton de Candé	6 627	7 186	7 749	8,4%	7,8%	16,9%
CC de la Région de Pouancé-Combrée	10 131	10 177	10 389	0,5%	2,1%	2,5%
Pays Segréen	59 927	65 552	70 426	9,4%	7,4%	17,5%

Source : INSEE, RP 1999-2006-2011

En 2011, la population du Pays s'établissait à près de 70 500 habitants, avec une répartition relativement équilibrée entre les différentes communautés de communes. La CC du Canton de Segré constitue, néanmoins, le territoire le plus peuplé avec Segré comme seul pôle urbain du Pays (6 921 habitants en 2011). **Sur la période 2006-2011, le Pays a connu une croissance démographique plus de deux fois plus importante que l'ensemble du département (+ 3,1% sur la même période).**

Les 6 communautés de communes comptent une population inférieure au seuil minimal envisagé pour ces dernières (20 000 habitants) dans le cadre de la prochaine réforme territoriale.

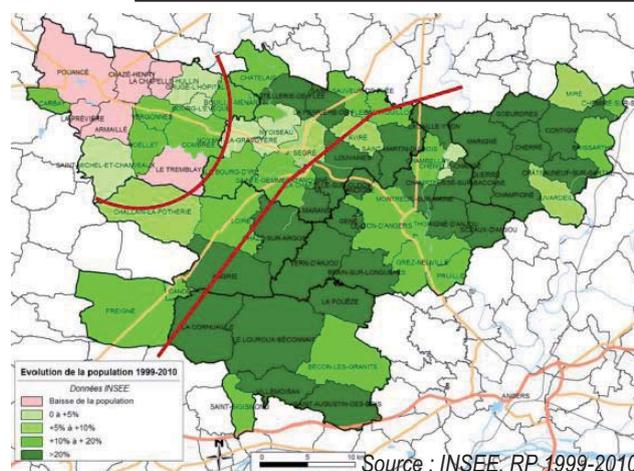
Le desserrement de l'agglomération angevine influe fortement sur les territoires limitrophes.

Variation de la population entre 1999 et 2010

En premier lieu, les CC de la région du Lion d'Angers, du Haut Anjou et Ouest Anjou ont connu une évolution démographique conséquente de près de 27% entre 1999 et 2011.

Elles sont suivies par deux autres territoires communautaires, ceux du canton de Candé et du canton de Segré.

Seule la CC de la région de Pouancé-Combrée connaît une croissance démographique relativement faible notamment entre 1999-2006 (+ 0.5%). Toutefois sur la période plus récente (2006-2011), cette dernière compte une croissance plus soutenue.



Cette croissance est alimentée par des soldes migratoire et naturel positifs et globalement équivalents sur les communautés de communes de la région du Lion-d'Angers, Ouest-Anjou et du canton de Segré.

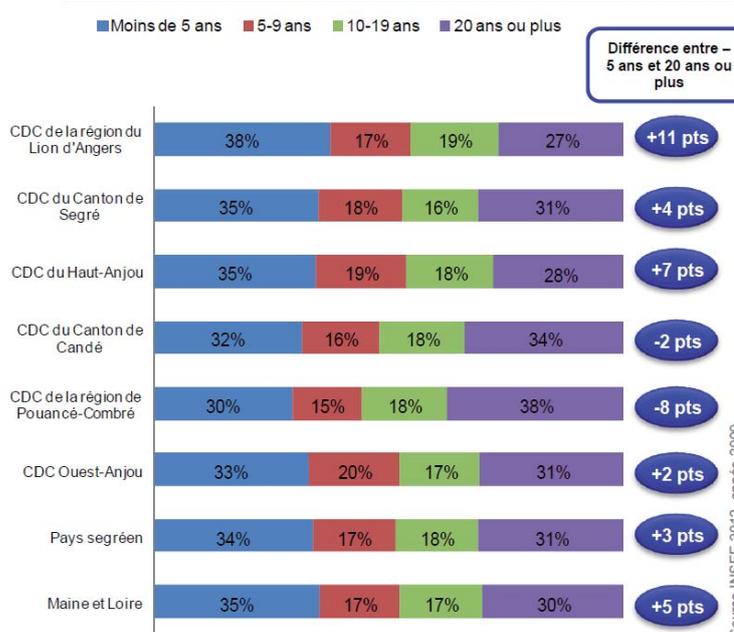
L'influence migratoire joue en revanche un rôle majeur pour les CdC du canton de Candé, de la région de Pouancé-Combrée, et du Haut-Anjou ; d'où l'importance pour ces territoires du desserrement de l'agglomération Angevine et dans une moindre mesure des pôles de Châteaubriant et d'Ancenis.

La part de population nouvellement arrivée sans son logement sur le Pays (34% moins de 5 ans) se situe dans la moyenne départementale.

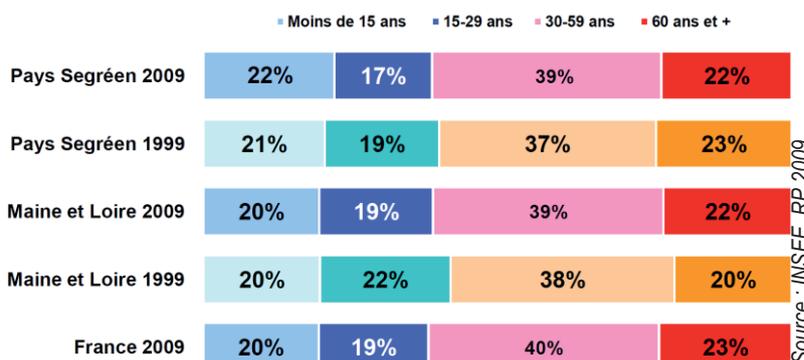
Néanmoins, la différence entre la part des nouveaux emménagés (moins de 5 ans) et celle des habitants ancrés (ancienneté d'installation de 20 ans ou plus) reste positive : + 3 points.

De fortes disparités territoriales s'observent. Les ménages sont plus anciennement installés sur les CC du canton de Candé et de la région de Pouancé-Combrée tandis que les CC de la région du Lion d'Angers et du Haut Anjou présentent une plus forte proportion de nouveaux habitants.

Ancienneté d'installation dans le logement



B. 2. Un territoire qui ne vieillit plus



Sur la période 1990-1999, il était observé un vieillissement de la population du territoire.

En 2009, la structure de la population par tranche d'âge du Pays Segréen était proche de celle du département. **En effet, de 1999 à 2009, la part des personnes de plus de 60 ans du Pays Segréen est en baisse (-1%)** alors qu'elle a augmenté de 2 points au niveau départemental. Il est en revanche important de noter qu'en valeur absolue, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a augmenté de près de 15%.

Cette tendance baissière est observée dans la presque totalité des communautés de communes du Pays. Il faut en revanche noter de fortes disparités sur ces territoires :

- Les communautés de communes du canton de Candé, du canton de Segré et du Haut Anjou ont une structure de population proche de celle du Pays ;
- Les communautés de communes de la région du Lion-d'Angers et Ouest-Anjou ont en revanche une population plus jeune, la part des moins de 60 ans est en effet plus faible (18%) tandis que la part des moins de 30 ans est de 41% (contre 39% à l'échelle du Pays) et celle des 30-59 ans est de 41% (contre également 39% à l'échelle du Pays) ;
- La population de la communauté de communes de la région de Pouancé-Combrée est la plus âgée avec 27,5% de plus de 60 ans et est le seul territoire où cette part a augmenté (+0.4 %).

Enfin, **la part des 15-29 ans est en baisse** (- 2 points entre 1999 et 2009). Elle est ainsi inférieure de 2 points aux moyennes départementales et nationales.

C. L'économie et l'emploi

C. 1. Des secteurs industriel et agricole majeurs et un secteur tertiaire en progression

Emploi au lieu de travail - 2011	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce, Transport, Services	Adm., enseignement, santé action sociale	Total	Répartition des emplois / CdC	Indice de concentration de l'emploi
CC du Canton de Segré	389	2 677	577	2 127	2 066	7 836	34%	108%
CC de la Région du Lion d'Angers	480	627	583	1 282	942	3 914	17%	62%
CC du Haut Anjou	363	434	475	874	901	3 047	13%	71%
CC Ouest Anjou	361	180	208	669	698	2 116	9%	45%
CC du canton de Candé	461	553	257	677	498	2 446	11%	79%
CC de la Région de Pouancé-Combrée	499	1 063	329	917	867	3 675	16%	88%
Pays Segréen	2 553	5 534	2 429	6 546	5 972	23 034	100%	77%
Répartition des emplois /secteurs d'activités	11,1%	24,0%	10,5%	28,4%	25,9%	100,0%	Source : INSEE, RP 2011	
Maine et Loire	6,1%	16,7%	7,8%	38,7%	30,7%	100,0%		

Le territoire du Pays segréen compte près de 23 000 emplois au lieu de travail contre 29 942 actifs occupés. Il y a donc plus d'actifs occupés résidents que d'emplois sur le territoire. Le Pays compte donc une certaine dépendance aux territoires limitrophes et plus particulièrement à l'agglomération angevine, c'est particulièrement le cas pour les trois territoires communautaires jouxtant l'agglomération (cf. indice de concentration de l'emploi). Plus de 40% des actifs des CC Ouest-Anjou et de la région du Lion-d'Angers travaillent dans l'agglomération Angevine.

La CC du Canton de Segré concentre plus de 34% des emplois avec la particularité de centraliser près de 48% des emplois industriels du Pays. La région de Pouancé-Combrée se caractérise également par un emploi industriel conséquent avec plus de 1 060 emplois au lieu de travail (soit près de 20% des emplois de la CdC).

Historiquement tournée vers des activités minières qui ont forgé l'identité du territoire, l'activité industrielle a réussi à se diversifier en termes de filières et de tailles des entreprises.

En matière de répartition des emplois par secteur d'activités, il est constaté sur le pays une sur-représentation des emplois agricoles, industriels et de la construction comparativement aux moyennes départementales.

A contrario, les emplois du secteur tertiaire sont globalement sous-représentés.

Il faut également noter que **la sphère présentielle représente plus des 3/4 des emplois du Haut-Anjou et Ouest-Anjou** (et plus de 55% des emplois des autres CC).

Les emplois au lieu de travail ont progressé de manière significative sur la période 1999 – 2011. La progression constatée est de plus de 8% (soit plus de 1 735 emplois).

Variation Emploi au lieu de travail - 1999 - 2011	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Total
Pays Segréen					
Evolution en Nombre	- 725	- 514	434	2 541	1 736
Evolution en %	-22%	-8%	22%	25%	8%

Toutefois, la **dynamique constatée est hétérogène** d'un secteur d'activités à l'autre. L'agriculture et l'industrie ont connu des pertes conséquentes (respectivement - 725 et - 514). Le secteur de la construction et plus particulièrement le secteur tertiaire ont connu des évolutions significatives (+ 434 et + 2 541).

Emploi au lieu de travail	Variation 2006/2011
CC du Canton de Segré	0%
CC de la Région du Lion d'Angers	10%
CC du Haut Anjou	6%
CC Ouest Anjou	2%
CC du canton de Candé	-8%
CC de la Région de Pouancé-Combrée	-1%
Pays Segréen	2%

Source : INSEE, RP 2006-2011

En termes de dynamique territoriale, les trois CC les plus proches de l'agglomération Angevine connaissent une évolution positive de l'emploi au lieu de travail (notamment la région du Lion-d'Angers) alors que les territoires situés à l'ouest du Pays ont un emploi qui reste stable voire qui baisse pour le canton de Candé.

C. 2. Un taux de chômage relativement faible mais un nombre de chômeurs en forte augmentation

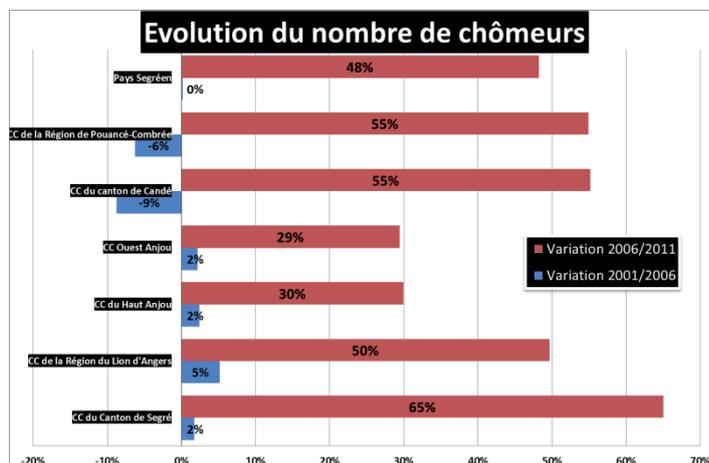
En termes d'emploi, la situation est plus favorable sur le territoire que dans le reste du Maine-et-Loire.

Entre 1999 et 2011, le **taux de chômage a augmenté** mais il reste toujours inférieur à la **moyenne départementale** et cela pour tous les EPCI du Pays.

Il faut également noter que les CC de la région du Lion-d'Angers et Ouest Anjou ont un taux relativement faible (respectivement 7,7 et 8,1 contre 11% pour le Maine-et-Loire).

taux de chômage	1999	2011
CC du Canton de Segré	7,0%	9,4%
CC de la Région du Lion d'Angers	7,3%	7,7%
CC du Haut Anjou	7,6%	10,5%
CC Ouest Anjou	6,4%	8,1%
CC du canton de Candé	6,5%	10,1%
CC de la Région de Pouancé-Combrée	5,9%	9,7%
Maine et Loire	7,8%	11,0%

Source : INSEE, RP 2006-2011



Source : INSEE, RP 2006-2011

Entre 2001 et 2011, Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a très fortement augmenté sur le territoire (+48%). Il est passé de 1 601 demandeurs d'emplois à 2 377.

Le territoire n'a pas été épargné par la crise économique constatée à l'échelle nationale. La dégradation du marché de l'emploi s'observe après 2006.

Le nombre de demandeurs d'emploi hommes a quant à lui augmenté de près de 85% entre 2006 et 2011 (contre 36% pour les femmes).

C. 3. L'adéquation emploi-formation

Remarque méthodologique : les chiffres de cette partie concernent la zone d'emploi du Segréen (elle correspond au territoire du Pays à l'exclusion de la CC Ouest Anjou).

Les offres d'emploi et les besoins de renouvellement

Offres d'emploi : les 5 premiers secteurs
(source : Pôle emploi - Dares - Directe 2011)

5 premiers secteurs (NA38)	Total	Part du secteur dans le total des offres d'emploi enregistrées		
		% Zone	% Département	% Région
Agriculture, sylviculture et pêche	1387	38%	5%	4%
Activités de services administratifs et de soutien	731	20%	29%	25%
Construction	257	7%	2%	2%
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	215	6%	7%	5%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	176	5%	12%	11%
Total des 5 secteurs	2766	76%	55%	47%
Tous secteurs	3662	100%	100%	100%

En 2011, 3 662 offres d'emploi ont été enregistrées par Pôle emploi.

Le taux de satisfaction des offres est de 89 % (86 % pour le département).

Les 5 secteurs où les dynamiques de recrutement sont les plus fortes concentrent 76 % des offres enregistrées sur la zone. Le métier " Aide agricole de production fruitière ou viticole" rassemble à lui-seul près du tiers des offres d'emploi du territoire.

Sur l'ensemble des intentions d'embauche déclarées pour 2012 par les entreprises du territoire, 67% des emplois sont des emplois saisonniers (contre 43% pour la région et 45% pour le département) et 49% des employeurs déclarent avoir des difficultés pour recruter (contre 47% pour la région et 45% pour le département).

En termes de besoin de renouvellement, 20% des salariés de la zone d'emploi sont âgées de plus de 50 ans (contre 24% au niveau départemental et 25% au niveau régional).

Besoins de renouvellement : Les 5 premiers secteurs où le volume des salariés de + 50 ans est le plus élevé

(source : Insee - DADS 2009)

Part des salariés de + 50 ans par secteur

5 premiers secteurs (NA38)	Nbre salariés de +	% Zone	% Département	% région
Hébergement médico-social & social et action sociale sans hébergmnt	776	26%	31%	33%
Administration publique	286	32%	33%	33%
Enseignement	269	21%	27%	27%
Construction	249	14%	17%	17%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	181	13%	17%	16%
Total des 5 secteurs	1761	21%	25%	25%
Total tous secteurs	3481	20%	25%	24%

L'offre de formation initiale et continue

Offre de formation : Effectifs et poids des effectifs en formation du territoire
(source : Carif-Oref, Rectorat, Draaf, Dirm, Dress (2010), Région, Afpca, Pôle emploi, ASP 2011)

Groupes de métiers présents sur le territoire	Scolaires		Apprentis		Formation continue		Total FI + FC	
	Effectif	Part du groupe de métiers	Effectif	Part du groupe de métiers	Effectif	Part du groupe de métiers	Effectif	Part du groupe de métiers
1 - Agriculture	127	17%			4	19%	131	16%
3 - Bâtiment Travaux Publics					5	24%	5	1%
6 - Mécanique	50	7%					50	6%
7 - Electricité	29	4%	7	13%			36	4%
8 - Industrie de process	27	4%					27	3%
9 - Production alimentaire			11	20%	12	57%	23	3%
10 - Textile - Habillement - Cuir	4	1%	2	4%			6	1%
11 - Bois			13	24%			13	2%
14 - Tertiaire de bureau	118	16%					118	14%
15 - Commerce - Distribution	125	17%	22	40%			147	18%
16 - Paramédical - Social	242	32%					242	29%
17 - Hôtellerie - Tourisme	33	4%					33	4%
Total GFE du territoire	755	100%	55	100%	21	100%	831	100%

En 2011, les effectifs en dernière année de formation sur le territoire sont de 831 personnes dont 55 apprentis, 755 élèves et 21 demandeurs d'emploi en formation continue (soit 5 % de ceux du département).

La diversité de l'offre de formation continue présente sur le territoire est parmi les plus faibles de la Région Pays de la Loire (15ème zone d'emploi sur 16). L'indice de diversité de l'offre de formation continue sur ce territoire est de 0,15 (contre 0,33 en moyenne de l'ensemble des zones régionales et de 0,51 dans la zone où l'offre de formation continue est la plus diversifiée).

L'offre de formation sur le territoire n'est pas présente dans les groupes de métiers suivants : Bâtiment second œuvre, Travail des métaux, Industries graphiques, Transport - Logistique, Entretien - Nettoyage, Communication - Médias, Arts appliqués.

L'apprentissage dans les entreprises du territoire

Les entreprises du territoire ont signé 345 contrats d'apprentissage dans l'année scolaire 2010/2011. Le taux de recours à l'apprentissage est de 2 % (contre 1 % dans la région et 2 % dans le département).

Les 5 secteurs qui ont le plus recours à l'apprentissage concentrent 79 % des contrats d'apprentissage sur le territoire.

Apprentissage : les 5 premiers secteurs en nombre de contrats d'apprentissage

(source : Région - CLEA 2010/2011, Insee - Clap 2009)

5 premiers secteurs (NA38)	Nbre de contrats	Taux de recours à l'apprentissage par secteur		
		% Zone	% Département	% Région
Construction	122	7%	5%	5%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	68	4%	3%	2%
Fabric. denrées alimentaires, boissons et prdts à base de tabac	31	2%	4%	4%
Hébergement et restauration	26	10%	6%	5%
Agriculture, sylviculture et pêche	26	6%	2%	3%
Total des 5 secteurs	273	5%	4%	4%
Tous secteurs	345	2%	2%	1%

C. 4. Les zones d'activités et le développement du très haut débit

Le pays dispose d'une trentaine de zones d'activités d'une superficie totale utile de 433 ha de surface (chiffre 2009). Il était identifié près de 86 ha disponibles et équipées et 27 ha non équipées.

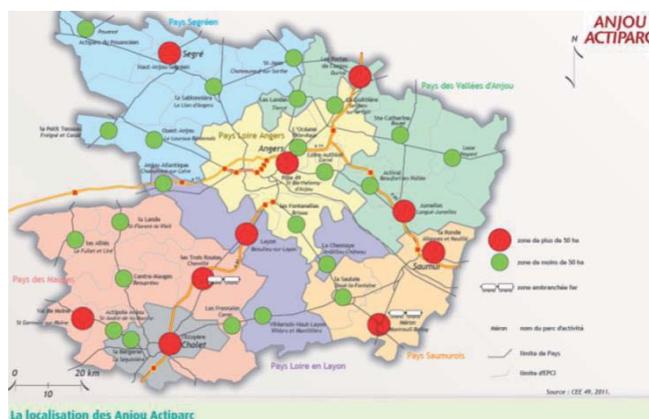
Cette offre a été globalement qualifiée de suffisante et a été jugée équilibrée entre les six communautés de communes, avec toutefois une forte concentration autour de Segré (la moitié des surfaces disponibles et équipées). Néanmoins de nombreuses zones d'activités du Pays se caractérisent par leur petite taille.

Dans le cadre des travaux du SCoT et afin d'asseoir la tradition industrielle du Pays Segréen et de contribuer à faire perdurer cette image industrielle qui est source d'emploi pour la population locale. **Il a été identifié six zones d'activités structurantes** afin d'éviter la multiplication des investissements, de profiter des synergies entre entreprises et d'assurer l'intégration des sites de production dans le paysage.

Cette hiérarchisation s'appuie également sur la politique départementale « Anjou Actiparc ».

Elles sont toutes situées sur les grands axes routiers :

- La zone d'activités d'intérêt départemental (ZID) à Segré pour les industries importantes, et
- Cinq zones d'activités d'équilibre départemental (ZED) : « Saint-Jean » à Châteauneuf-sur-Sarthe, La Sablonnière au Lion-d'Angers, Le Petit Tesseau à Freigné, Bois Cochin à Pouancé et Le Vallon au Louroux-Béconnais, ainsi que leurs extensions logiques.



Près d'un tiers des communes du Pays ne sont pas aujourd'hui couvertes en totalité par l'ADSL (essentiellement sur les parties Ouest et Nord du territoire).

Néanmoins, le Conseil Général du Maine-et-Loire développe un réseau très haut débit, Melis@. Les principaux pôles et zones d'activités du territoire disposent aujourd'hui de solutions haut débit voire très haut débit.

D. L'agriculture

D. 1. Espace agricole et productions

Le Pays Segréen est une région historiquement orientée vers l'élevage. La nature du sol et le climat favorisent une orientation polyculture/élevage.

En 2008, la S.A.U. (surface agricole utilisée) couvre 100 750 hectares soit 78% de la surface totale du Pays.

L'agriculture est un secteur central de l'économie du Pays. En effet, ce secteur compte plus de 1 730 entreprises et emploie près de 2 550 personnes, réparties de manière équilibrée sur les 6 communautés de communes (entre 250 et 315 entreprises par communauté de communes).

Néanmoins, le nombre d'exploitations (moyennes et grandes) a baissé de près de 25% entre 2000-2010 et les effectifs agricoles de 725 personnes.

Evolution du nombre d'exploitations (moyennes et grandes) par types de productions			
	2000	2010	Evolution
Bovins lait	450	320	-28,9%
Elevage hors sol	310	220	-29,0%
Bovins viande	320	250	-21,9%
Polyculture et polyélevage	220	160	-27,3%
Grandes cultures	90	110	22,2%
Maraîchage et horticulure	30	20	-33,3%
Bovins mixtes	280	170	-39,3%
Ovins, caprins et autres herbivores	110	120	9,1%
Fruits et autres cultures permanentes	60	50	-16,7%
Total	1870	1420	-24,1%

Source : AGRESTE, recensement agricole 2000-2010

Au niveau départemental, le Pays Segréen représente environ :

- 1/4 du cheptel bovin (présent sur 80% des exploitations) ;
- 29% des vaches allaitantes ;
- 1/3 des vaches laitières ;
- 35% du cheptel ovin ;
- 30% des truies ;
- 1/4 des volailles ;
- 22% de l'arboriculture ;
- 5% de la production de légumes ;
- et compte 2 500 chevaux.

	Evolution des productions						Poids du Pays en 2010
	Pays Segréen			Maine et Loire			
	2000	2010	Variation	2000	2010	Variation	
Vaches allaitantes (en nombre)	32 670	30 761	-5,8%	116 089	106 971	-7,8%	28,8%
Vaches laitières (en nombre)	31 050	30 281	-2,5%	96 457	91 477	-5,2%	33,1%
Volailles (en nombre)	2 572 494	2 876 039	11,8%	10 636 811	11 441 543	7,6%	25,1%
Arboriculture (en ha)	1 370	922	-32,7%	5 767	4 200	-27,2%	22,0%
Légumes (en ha)	20	140	700,0%	2 736	3 010	10,0%	4,7%

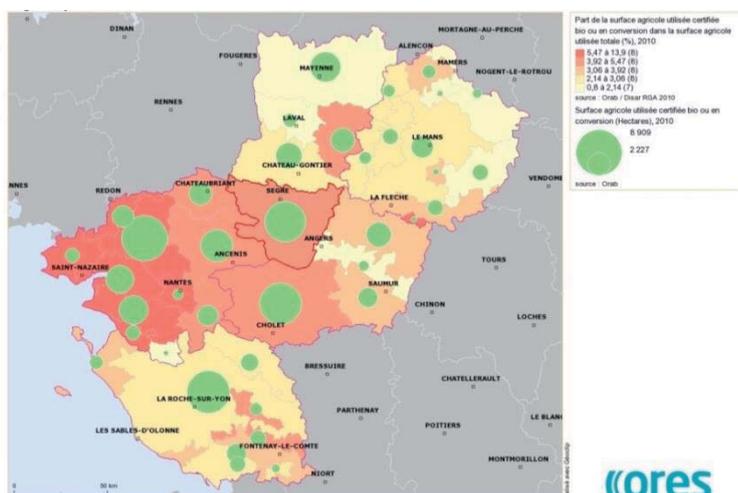
Source : AGRESTE, recensement agricole 2000-2010

D. 2. L'agriculture biologique

La Région Pays de la Loire est la deuxième Région en surface agricole utilisée certifiée biologique ou en conversion, soit 5,2% de la S.A.U.

Le territoire compte 109 exploitations pour une surface cultivée (certifiée biologique ou en conversion) de 6 878 ha, soit 5,47 % de la S.A.U. Il s'agit pour les 2/3 de surfaces fourragères et pour 1/3 de grandes cultures.

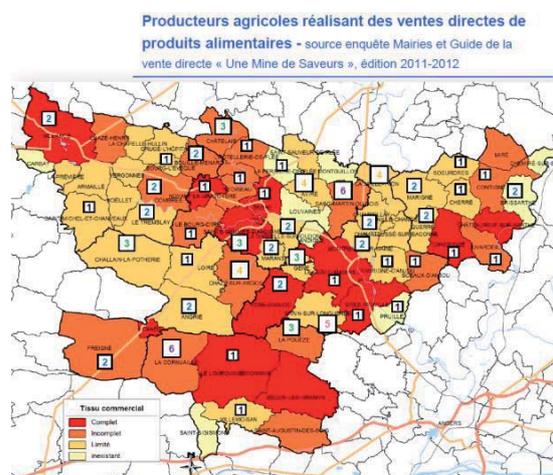
Remarque méthodologique : chiffres du zonage du bocage angevin (petite région agricole) englobant le Pays Segréen,



D. 3. Les circuits courts

Récemment, le Pays Segréen a réalisé une étude sur les potentiels de développement de l'offre en circuits courts. Il ressort de cette réflexion que les agriculteurs pratiquant ce mode de commercialisation privilégient la vente directe à la ferme et dans une moindre mesure sur les marchés. Ils sont en moyenne plus jeunes et mieux formés.

Il est constaté globalement en Pays de la Loire que les exploitations commercialisant en circuits courts sont, le plus souvent, de dimension économique importante. Cependant, plus la dimension économique des exploitations augmente et plus la part de la vente en circuits courts diminue dans le chiffre d'affaires total. Les exploitations concernées mobilisent davantage de main d'œuvre, en particulier de salariés.



Ainsi, il est dénombré un nombre important d'exploitations (11,4% des exploitations) en circuits courts en Pays de la Loire, le Maine et Loire dispose d'une part entre plus importante. En revanche, le Pays Segréen compte un certain retard en la matière.

Nombre d'exploitations agricoles pratiquant les circuits courts			
	Circuits courts	Nombre total	Part des exploitations en circuits courts
Pays de la Loire	5240	34358	11,4%
Maine et Loire	1776	8250	12,7%
Pays Anjou bleu	122	1732	7,0%

Source : AGRESTE, recensement agricole 2010

- La viande est la première production vendue via les circuits courts en Pays de la Loire
- En Pays de la Loire et en Maine-et-Loire : la vente à la ferme est le mode de commercialisation le plus utilisé vient ensuite la vente sur les marchés.
- Une commercialisation en circuits courts en progrès depuis 2010 : + 3% en Pays de la Loire et + 5% en Maine-et-Loire.
- Plus de travail en circuits courts : 30% des exploitations en circuits courts des Pays de la Loire ont au moins 3 UTA (Unité de Travail Annuel) contre 11% en circuits longs. Les salariés représentent la moitié des UTA en circuits courts contre ¼ en circuits longs.

Répartition des exploitations en circuits courts selon le type de productions (hors viticulture)				
	Pays de la Loire		Maine et Loire	
	Nb d'exploitations	%	Nb d'exploitations	%
Produits animaux	1 980	50,9%	458	44,0%
Fruits et légumes	1 044	26,9%	368	35,4%
Œufs et volailles	459	11,8%	105	10,1%
Produits laitiers	267	6,9%	81	7,8%
Miel	137	3,5%	28	2,7%
Total	3 887	100%	1 040	100%

Source : AGRESTE, recensement agricole 2010

Parmi les besoins identifiés pour entrevoir le développement de la filière, on retrouve le besoins de communication envers les consommateurs, le besoin de se regrouper et de se fédérer entre producteurs afin notamment d'envisager des coordinations en matière d'outils de transformation, de logistique et de communication, Les besoins financiers sont également exprimés notamment pour ce qui concerne les besoins de transformation, de conditionnement, de stockage, de transport et de commercialisation.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que les restaurateurs du Pays Segréen sont 47% à intégrer dans leur carte des produits provenant des producteurs locaux et considèrent que cette valorisation constitue un atout en termes de différenciation.

E. Un développement des services à l'échelle intercommunale

E. 1. Un enjeu pour l'attractivité du territoire

Dans un territoire étalé sur 60 km entre l'Est et l'Ouest, et 30 km entre le Nord et le Sud, le pôle de Segré – Sainte-Gemmes-d'Andigné est le pôle majeur du territoire, complété par des polarités complémentaires que sont les principaux bourgs du Pays, soit les pôles cantonaux (Châteauneuf-sur-Sarthe, Le Lion-d'Angers, Le Louroux-Béconnais, Candé et Pouancé), ainsi que Champigné, Vernd'Anjou, Bécon-les-Granits et Combrée.

Ces polarités complémentaires se distinguent par une offre de services et de commerces de proximité ainsi qu'une offre d'emplois pour les bourgs plus petits, les villages et les hameaux qui les entourent.

Ainsi, si **les réflexions et les analyses conduites dans le cadre des travaux du SCoT** ont mis en exergue une présence de services publics et d'équipements de proximité relativement satisfaisante en termes de répartition géographique sur le territoire, ces dernières **ont particulièrement pointé la nécessité de les conforter et de les développer afin de répondre aux besoins liés à l'arrivée de nouvelles populations, en particulier de jeunes ménages, et au vieillissement de la population.**

L'offre des équipements, le dynamisme de la vie sociale et culturelle constituent ainsi des enjeux majeurs pour l'attractivité d'un territoire.

E. 2. Une offre de services et d'équipements publics à adapter

Le développement de l'offre de services et l'adaptation des équipements aux besoins et attentes de la population sont donc multiples. Le nouveau contrat régional 2012 – 2015 en est l'illustration même et démontre la prise en main de cet enjeu par les élus.

L'offre de santé sur le territoire est particulièrement prise en compte par les élus et se traduit dans le cadre du contrat régional par la création de maisons de santé pluridisciplinaire sur Segré, Pouancé-Combrée, Lion d'Angers, et sur la CC de Ouest Anjou.

Sur un autre registre, les élus du territoire ont choisi de concentrer les efforts sur l'aménagement de lieux pouvant accueillir des activités culturelles (aménagement de l'école de musique à Louroux Béconnais, aménagement de pôle sociaux culturels à La Prévière, à Saint Michel et Chanveau, à Pouancé, à Grugé l'Hôpital, à Segré, aménagement de bibliothèques à Brissarthe, Querré, Miré, La Cornuaille, Villemoisan, ...).

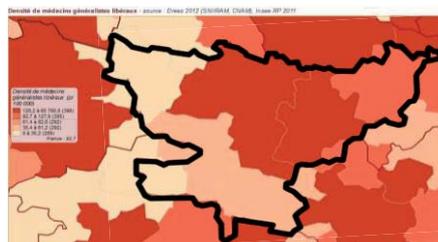
Ainsi, l'accent mis sur l'offre culturelle vise à combler la relative faiblesse de l'offre constatée dans le cadre des travaux du conseil de développement qui pointait cette dernière comme un facteur potentiellement pénalisant pour l'attractivité malgré un tissu associatif développé et dynamique mais inégalement réparti territorialement.

Par ailleurs, les travaux collectifs engagés dans le cadre du SCoT faisait ressortir un déficit d'équipements destinés à la petite enfance. Ce déficit a été considéré comme un handicap réel pour l'accueil de couples avec enfants. Les investissements de ces dernières années ont permis néanmoins de faire progresser le nombre des structures d'accueil et des autres solutions de garde.

Au-delà de la petite enfance, c'est également la politique enfance-jeunesse qui est interrogée sur le territoire. Ainsi, et au-delà de l'adaptation de certains groupes scolaires ou écoles, les élus travaillent notamment dans le cadre de projets inscrits au contrat régional à la densification et au développement de cette offre (construction d'une maison de l'enfance à Freigné, d'un pôle enfance intercommunal à St augustin des bois, ...).

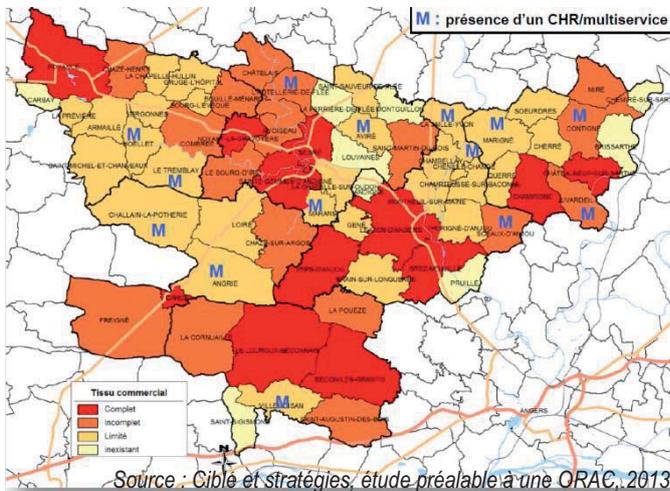
Enfin et bien que le Pays Segréen soit bien équipé en ce qui concerne les activités sportives et de loisirs, il s'avère que certains équipements ou offres nécessitent également des adaptations ou des développements.

Le Pays est, donc, inscrit dans une politique de développement et d'adaptation de l'offre de services à plus près des besoins dans un cadre de réflexion de plus en plus communautaire et intercommunautaire.



E. 3. Un tissu commercial qui doit suivre la croissance démographique

Qualification du tissu commercial



*Tissu commercial de première nécessité complet = présence d'un supermarché ou des 3 commerces de base = alimentation générale, boulangerie-pâtisserie et boucherie-charcuterie
 Incomplet = présence d'uniquement un ou deux des commerces de base
 Limité = absence de commerce de base mais présence d'au-moins un café-restaurant
 Inexistant = absence de commerce de base et de café-restaurant

Le territoire dispose d'un tissu commercial relativement bien pourvu (507 commerces) et diversifié malgré la faible densité de sa population. En effet, près d'un habitant sur deux habite sur une commune au tissu commercial de base complet (boulanger, boucherie, alimentation générale) et les 2/3 des communes au tissu incomplet ou limité bénéficient de tournées alimentaires.

Il existe un contraste Est/Ouest puisque pour les territoires de Pouancé-Combrée et Candé, moins d'un tiers des communes dispose d'un tissu commercial complet. Néanmoins, la quasi-totalité des communes de ces 2 territoires disposent d'au moins un commerce de base ou d'un bar-restaurant.

La croissance démographique ne s'est pas accompagnée d'une augmentation significative

de commerces alimentaires traditionnels (densité de 1,08 contre 1,8 habituellement pour 1 000 habitants). En revanche, le plancher commercial en GMS a augmenté de 33% entre 2008 et 2013 sur l'ensemble du Pays (il s'établit en 2013 à près de 63 500 m²). Les densités en alimentaire et jardinage sont aujourd'hui équivalentes à ce que l'on peut observer sur d'autres territoires. Le territoire reste toutefois dépendant des pôles environnants pour le non-alimentaire.

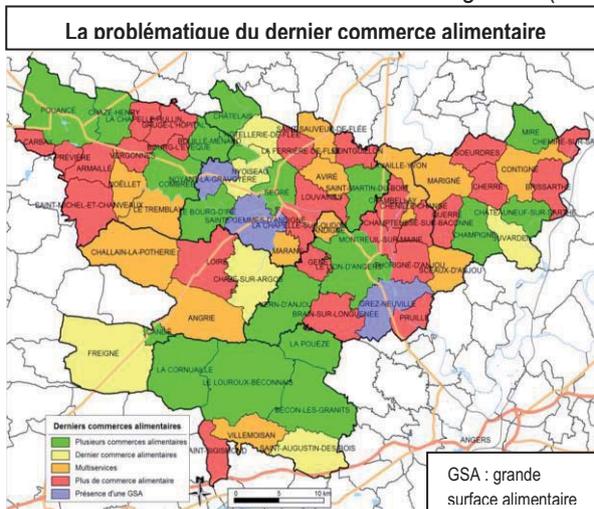
La CC du canton de Segré concentre 45% de l'offre du Pays, avec un plancher commercial de GMS de 29 000 m² (en progression de 15% entre 2008 et 2013). Les autres pôles commerciaux majeurs comptent des surfaces plancher de 6 à 7 000 m² (Lion-d'Angers, Châteauneuf-sur-Sarthe, Pouancé et Candé).

Avec plus de 80% de rétention en alimentaire, le territoire dispose d'une réponse cohérente avec les attentes de la population notamment sur l'Est du territoire et le canton de Segré mais aussi le Haut Anjou. Une **légitimité commerciale hors alimentaire essentiellement centrée sur le bricolage et le jardinage** avec 57% des achats effectués sur le Pays et jusqu'à 82% pour les ménages du canton de Segré. Par contre le territoire compte une très faible légitimité sur le marché culture – loisirs face à la concurrence de l'agglomération d'Angers.

En termes d'image, les habitants portent un avis très sévère sur Segré : 63% d'image négative soit de loin le plus mauvais résultat du Pays. Les ménages jugent notamment très sévèrement l'attrait des magasins (37% d'insatisfaction) et les aménagements urbains (20%).

20 communes (30% des communes du Pays) sont concernées par la problématique du dernier commerce traditionnel alimentaire ou du dernier CHR/multiservice. Il ne subsiste plus qu'un seul commerce alimentaire du type boulangerie ou épicerie sur 6 communes alors que 14 communes ne disposent que d'un café proposant en complément une offre alimentaire de base.

Enfin, 27 communes ne disposent d'aucun commerce alimentaire traditionnel (40% des communes du Pays). L'enquête menée dans le cadre de l'ORAC (2013) a révélé que la filière alimentaire connaissait un renouvellement plus marquée ces dernières années (30% installés depuis moins de 5 ans).

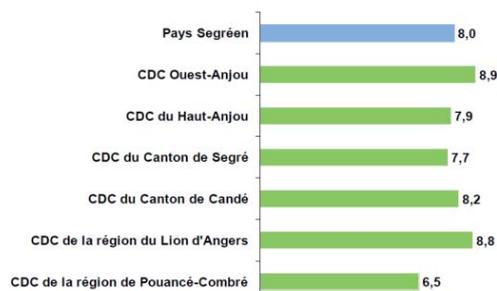


Source : Cible et stratégies, étude préalable à une ORAC, 2013

E. 4. Une densité artisanale relativement faible mais qui irrigue l'ensemble du territoire

Les densités artisanales par CDC

(Nombre d'artisans pour 1000 habitants)



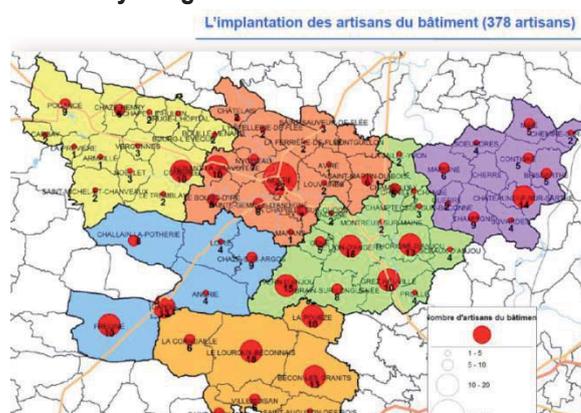
Source : Cible et stratégies, étude préalable à une ORAC, 2013

Le Pays Segréen compte 558 artisans (commerçants-artisans non compris). L'activité artisanale est dominée par le secteur du bâtiment (68% des artisans), viennent ensuite les garages (15%) et les activités de production (15%).

La densité artisanale du territoire est relativement modeste (8 artisans pour 1000 habitants). Les CC du canton de Segré et de la région du Lion-d'Angers concentrent près de la moitié des artisans (respectivement 24 et 22%).

Dans le secteur de la production, il existe 4 métiers majeurs sur le Pays Segréen :

- **L'artisanat d'art est le métier le plus représenté** (24% : potiers, vanneurs, céramistes, tailleurs de pierres, graveurs, ...) avec entre 3 à 5 professionnels sur l'ensemble des CDC hormis la CDC du Canton de Candé (1 seul).
- La filière métaux –mécanique (19%, chaudronnerie, fonderie, ferronnerie, soudure, tôlerie, métallerie, serrurerie ...) plus présente sur la CDC de la région du Lion d'Angers (5 professionnels sur les 16 du pays, soit 31%) et la CDC Ouest Anjou (5/16).
- Le travail du bois (16%, ébénistes ...), particulièrement représenté sur la CDC du Canton de Segré (8 des 14 artisans de la filière bois du Pays).
- L'équipement de la personne (14%, confection, maroquinerie, bijoux) concentré sur la CDC de la région du Lion d'Angers (4 artisans de la filière sur les 12 du Pays) et la CDC du Haut Anjou (3 sur 12).



Source : Cible et stratégies, étude préalable à une ORAC, 2013

Plus de 60% des artisans habitent et travaillent sur le même lieu et notamment les professionnels des filières du bâtiment et production.

Cette problématique est plus marquée sur la CC Haut-Anjou (71%) et moins présente sur la CC du canton de Segré (47%). Près de 3 artisans sur 10 sont implantés en zone d'activité et 14% en ont le projet.

Ainsi, l'étude préalable à l'ORAC a permis de pointer les perspectives suivantes à 5-7 ans sans intervention :

- Une fragilisation de l'image commerciale de Segré réduisant la légitimité commerciale du territoire sur le non alimentaire
- Un risque de **désaffection des centralités** face à affaiblissement de la qualité de l'ambiance d'achat et au développement des périphéries
- **Un risque de périphérisation des activités commerciales** traditionnelles face à la perte d'attractivité des centralités et au besoin de répondre à la croissance démographique.
- Risque de réduction de l'attractivité commerciale du territoire face à la **faible dynamique d'investissement**
- **Importante mutation de la filière CHR** avec un impact sur le dernier commerce de certaines communes
- **Un engouement grandissant pour les circuits courts** mais qui profitent peu aux commerces traditionnels
- Développement de la **filiale production** générant de l'emploi de proximité

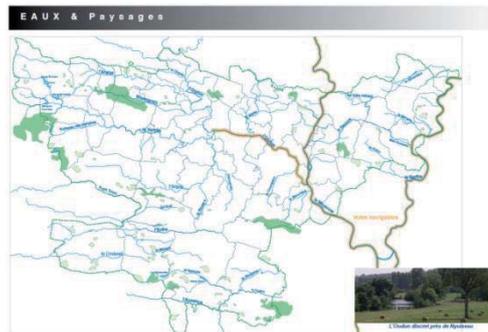
F. 3. La présence de l'eau, une identité protégée et remarquable

Le territoire est traversé par trois rivières, la Sarthe, la Mayenne et l'Oudon. Ce pays granitique et cristallin se caractérise également par son réseau relativement dense de petits et moyens cours d'eau drainant plaines et villages.

Le Pays compte également de nombreux étangs et petits lacs.

Le Segréen se rattache au domaine fluvial de l'ouest de la France au travers de plusieurs itinéraires qui rejoignent finalement la Loire.

- la Mayenne est navigable depuis la ville éponyme, traverse le Pays entre la Jaille-Yvon et Pruillé ;
- la Sarthe est, en limite du périmètre d'étude, navigable jusqu'au Mans;
- l'Oudon peut être remonté jusqu'à Segré depuis sa confluence avec la Mayenne.



Ces canaux fondent un certain nombre de lieux, d'ambiances, d'aménagements, de constructions et d'édifices qui contribuent à créer un «linéaire paysager souvent remarquable».

Le territoire compte de nombreuses protections réglementaires des espaces naturels :

- o 17 ZNIEFF de type 1, 17 ZNIEFF de type 2,
- o Un site d'importance communautaire (SIC) et une zone de protection spéciale (ZPS) : les Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette
- o 14 Espaces Naturels Sensibles.

La plupart des espaces protégés concernent des vallées, étangs et des zones humides (et notamment les basses vallées Angevines et prairies de la Baumette). Il faut noter, cependant, un certain éclatement de ces protections sur des zones relativement petites. La préservation des vallées et du bocage revêt donc une importance d'autant plus forte pour la faune.

Les Basses Vallées angevines sont reconnues comme zone humide d'importance internationale au titre de la convention de Ramsar. C'est un site exceptionnel pour sa faune, sa flore et ses habitats, et plus particulièrement pour les oiseaux. Il abrite régulièrement plus de 20 000 oiseaux d'eau. Il représente le plus important site de nidification du Râle des genêts dans la Région des Pays de la Loire, ainsi que le premier site de France pour cette espèce menacée au niveau mondial.



F. 4. Deux enjeux majeurs, la qualité des eaux et la lutte contre les inondations

Le Pays Segréen dispose d'une ressource en eau limitée (nappes souterraines de faible capacité, débits contrastés des cours d'eau...) **et très vulnérable aux pollutions de surface.** La qualité des cours d'eau sur le territoire est considérée comme insatisfaisante depuis de nombreuses années. La majorité des paramètres de qualité sont déclassant, plus particulièrement les nitrates, les matières organiques et les pesticides (comme la plupart des territoires ligériens, la quasi-totalité du territoire est ainsi classée en zones vulnérables au titre de la directive nitrate). Ainsi, les captages de Freigné, du Louroux-Beconnais, de Segré et de Candé-Vritz sont répertoriés comme « captage prioritaire grenelle » car fortement menacés par les pollutions diffuses. Enfin, les disparitions de haies bocagères et de prairies permanentes (présentées ci-dessus) ont, d'ailleurs, vraisemblablement accentué la dégradation de la ressource.

La qualité des eaux de baignade est bonne même si certains plans d'eau ou étangs ont connu certaines années des qualités d'eau moyenne (à noter que des plans d'eau sur des territoires limitrophes ne sont plus ouverts pour des questions de qualité de l'eau et de sécurité).

Au vu de l'omniprésence de l'eau sur le territoire, la lutte contre les inondations est également un enjeu fort pour le Pays. 50 communes sur 67 sont recensées dans un ou plusieurs des atlas des zones inondables relatifs à l'Oudon ou ses affluents, à l'Erdre, à la Mayenne, à la Sarthe amont, à la Vilaine et au Brionneau et 38 sont considérées comme "exposées à un risque majeur « inondation » en 2011 (source : MEDDE, GASPARD, 2012). Les communes du Pays ont ainsi connu plus de 200 catastrophes naturelles pour inondation entre 1982 et 2011.

Différents outils et actions ont d'ores et déjà été mis en place pour répondre aux risques d'inondations (les 4 SAGE ont retenus les inondations comme un enjeu important, près de la moitié des communes du Pays disposent de Plans de Prévention des Risques d'Inondations (P.P.R.I), une étude préalable à une opération programmée de réduction de la vulnérabilité a été menée par l'Etat avec le Syndicat du Pays Segréen Anjou-Bleu, un accès aux aides financières pour la réduction de la vulnérabilité aux inondations dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat des communautés de communes du canton de Segré et de la région du Lion-d'Angers a été mis en place avec le Conseil Général de Maine et Loire.

F. 5. Transition énergétique

En 2006, le Pays Segréen a mis en place un espace Info-énergie visant à sensibiliser les particuliers aux questions énergétiques: comment réaliser des économies d'énergie, isoler son logement, choisir le meilleur chauffage... L'Espace Info-Energie 49 s'appuie sur l'association ALISEE qui définit le cadre de ses missions d'information.

Au-delà de ces ressources minérales, le territoire n'est pas dépourvu de ressources énergétiques renouvelables. D'après l'état initial de l'environnement réalisé dans le cadre du SCOT, le Pays dispose de différents gisements :

- Le bois-énergie : Valorisation du bois des haies bocagères et des espaces boisés (territoire peu boisé mais accueillant néanmoins des massifs forestiers importants (forêts d'Ombree et de Longuenée par exemple)
Remarque : Une dizaine d'agriculteurs du Pays, soutenus par la chambre d'agriculture, ont tenté de structurer une filière bois-énergie sur le territoire. Ils ont récemment préféré se rattacher à la démarche départementale, SCIC Maine-et-Loire Bois Energie, pour faciliter la commercialisation.
- Le biogaz : Les matières organiques d'origines agricoles (pailles, lisiers) ou provenant des décharges et station d'épuration. Le biogaz issu de la fermentation des matières organiques est majoritairement constitué de méthane, qui est 25 fois plus néfaste que le CO2 pour le climat. Il doit donc être valorisé par combustion pour produire de l'électricité qui pourra être revendue à EDF et/ou de la chaleur pour une utilisation locale.
- Le solaire : Un ensoleillement de 1 950h/an du Maine-et-Loire qui permet d'envisager toutes sortes de projets.
- L'hydro-électricité : Des contraintes environnementales qui ne permettent pas d'envisager l'installation de nouveaux équipements mais possibilité de réhabiliter des microcentrales existantes.
Remarque : les microcentrales étant souvent des moulins à eau, leur réhabilitation permet de monter des projets de type «tourisme industriel», qui s'inscrivent facilement dans les démarches environnementales et touristiques locales, par exemple avec l'objectif de faire connaître les EnR à travers la visite de moulins à eau rénovés. Dans le département, plusieurs moulins dont ceux de Pouancé et Chenillé-changé ont ainsi été réhabilités.
- L'éolien : Un territoire qui présente une sensibilité plutôt favorable à l'implantation d'éoliennes. En particulier, les lignes de crêtes structurantes, mais aussi les voies de communication qui peuvent constituer un support intéressant pour leur implantation sur le territoire.
- La géothermie La géothermie profonde (haute et moyenne énergie) est peu adaptée à la géologie du Maine-et-Loire (en revanche, possibilité d'installer des pompes à chaleur en géothermie ou en aérothermie).

Le Conseil général met en place les outils nécessaires à une politique volontariste dans le domaine des énergies renouvelables en créant notamment la SEM Anjou énergies renouvelables, un outil opérationnel au service de la lutte contre les gaz à effet de serre. Elle a pour objectif l'élaboration et la réalisation de projets d'énergies renouvelables centrés prioritairement sur le photovoltaïque, sans exclure toutefois d'autres formes de projets (bois énergie, éolien...)

G. Tourisme et Patrimoine

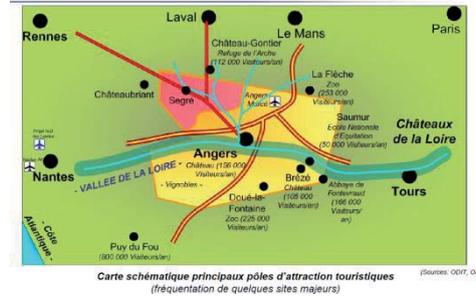
G. 1. Un positionnement géo touristique favorable

Le Pays Segréen bénéficie d'un patrimoine naturel et culturel riche et varié. Les élus et les acteurs locaux œuvrent pour faire de l'Anjou Bleu une destination touristique reconnue.

Le Pays dispose d'un environnement géo touristique intéressant de par la proximité :

- de grands pôles d'attraction touristique et de sites à forte notoriété
- de la vallée de la Loire
- de grands axes autoroutiers,
- de territoires de plus en plus structurés au plan touristique (Mayenne, Vallée de la Sarthe...)
- de l'agglomération angevine (présence d'un potentiel d'excursionnistes majeur)

Environnement touristique départemental et régional du Pays Haut-Anjou Segréen



Toutefois, le Pays reste un territoire de passage qui connaît, néanmoins, des difficultés à capter les flux touristiques en son sein et à exister face aux « grands » sites touristiques tous proches...

G. 2. Une offre touristique diverse mais méconnue

Le Pays Segréen dispose d'un potentiel touristique lié à son patrimoine naturel et bâti, culturel et industriel, et notamment :

- la présence de nombreux monuments classés et inscrits,
- le maillage très dense de parcs et jardins,
- 16 églises d'intérêt architecturale labellisées « Eglise Accueillante en Anjou » proposant une ouverture grand public toute l'année et un support de visite,
- 429 vestiges archéologiques,
- 1 346 édifices non protégés,
- la présence de cours d'eau navigables (Oudon, Mayenne, Sarthe), les chemins de halage,
- les paysages labellisés de vergers, le bocage, certaines silhouettes de villages (p.ex. dans la vallée de l'Oudon),
- 4 villages labellisés « Villages de charme »,
- Une dizaine d'exploitations agricoles labellisées « Bienvenue à la Ferme » et 1 labellisée « Accueil Paysan » proposant des visites de ferme et animations auprès du grand public,
- l'activité équestre, des circuits de randonnée,
- le patrimoine minier et notamment la Mine Bleue.



Atouts / Faiblesses / Opportunités / menaces (AFOM)

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un territoire proche et bien connecté à Angers ⇒ Une géo localisation intéressante entre des bassins d'activités structurants (Nantes, Rennes, Laval, Le Mans) ⇒ Un territoire traversé par deux axes routiers importants (Angers-Rennes et Angers-Laval) et à proximité de l'A11 (Paris-Le Mans-Nantes) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un territoire peu desservi par le réseau ferroviaire ⇒ Une fréquence et une desserte en transport en commun jugées insuffisantes (réflexion sur la mobilité) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le bénéfice d'être proche et en connexion avec la métropole départementale ⇒ Un territoire ouvert sur d'autres pôles limitrophes (Ancenis, Châteaubriant, Château-Gontier et Sablé sur Sarthe) ⇒ Une agglomération angevine alimentant la dynamique résidentielle et économique 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une dynamique à deux vitesses au regard de la proximité d'Angers ⇒ Une attraction angevine prépondérante sur l'emploi, le commerce, les services... 	<p><i>L'attractivité du territoire</i></p> <p><i>L'équilibre du développement territorial</i></p> <p><i>La mobilité au sein du territoire</i></p>
Population	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un pôle urbain central, Segré ⇒ Des territoires profitant pleinement du desserrement de l'agglomération angevine ⇒ Une croissance démographique qui s'accélère ⇒ Un territoire qui ne vieillit plus 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La région de Pouancé-Combrée qui stabilise juste sa population ⇒ Une densité de population relativement faible ⇒ Un territoire de plus en plus tourné vers Angers ⇒ Une part des 15-29 ans en baisse (- 2 points en 10 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un territoire en capacité d'accueillir (habitants et économie) ⇒ Une dynamique démographique génératrice de développement de l'économie présente 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une agglomération angevine qui pourrait s'engager dans une politique de réduction de son étalement urbain ⇒ Une périurbanisation qui pourrait être synonyme de perte d'identités ⇒ Une population rurale difficile à intégrer 	<p><i>L'attractivité du territoire</i></p> <p><i>Une réponse aux besoins des nouveaux habitants et des jeunes en termes de services</i></p> <p><i>L'intégration des habitants au territoire (identité du Pays)</i></p> <p><i>L'équilibre du développement territorial</i></p>

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
Economie et emploi	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ 23 000 emplois au lieu de travail ⇒ Une augmentation du nombre d'emplois (+8% depuis 1999) concentrée sur le périurbain ⇒ Une CC du canton de Segré regroupant plus d'un tiers des emplois ⇒ Un poids du secteur industriel conséquent (24% des emplois) – ⇒ Un secteur industriel diversifié (taille des entreprises et filières) ⇒ Une tertiarisation de l'économie (+25% d'emplois dans ce secteur en 10 ans) ⇒ Des zones d'activités réparties sur l'ensemble du territoire ⇒ Une couverture des pôles et zones activités en très haut débit ⇒ Un recours à l'apprentissage supérieur à la moyenne régionale 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une baisse de l'emploi dans l'industrie (- 510) et l'agriculture (- 725) ⇒ Les secteurs de Candé et de Pouancé-Combrée qui ne profitent pas de la dynamique en matière d'emplois (baisse du nombre d'emplois) ⇒ Une forte augmentation du nombre des demandeurs d'emplois (+48% en 10 ans -2 380) malgré un taux de chômage inférieur à la moyenne départementale ⇒ 1/3 des communes du Pays non couvertes en totalité par le haut débit ⇒ Une couverture inégale par les réseaux mobiles (3G et 4G) ⇒ Une offre de formation continue peu diversifiée 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une croissance démographique qui alimente l'économie (résidentielle) ⇒ Des zones d'activités bien équipées et disposant de foncier disponible ⇒ Une tertiarisation de l'économie porteuse de dynamique d'emplois ⇒ Un déploiement rapide de l'infrastructure très haut débit sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite d'une désindustrialisation constatée à l'échelle nationale ⇒ Une économie présente atténuée par le développement commercial à la périphérie du territoire ⇒ Une difficulté en matière de recrutement d'emplois saisonniers 	<p><i>Le développement et l'accueil d'activités économiques</i></p> <p><i>Un environnement attractif pour de nouveaux acteurs économiques et pour les salariés</i></p> <p><i>Un développement économique résidentiel durable, ancré sur le territoire et non délocalisable</i></p>
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une activité diversifiée (polyculture, élevage, ...) ⇒ Un secteur central de l'économie ⇒ Une agriculture biologique très présente 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Des effectifs agricoles en forte diminution (-22% depuis 1999) ⇒ Un développement des circuits courts (hors viticulture) inférieur à la moyenne départementale et régionale 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Des consommateurs de plus en plus demandeurs de produits locaux et de qualité ⇒ Une agriculture biologique dynamique sur le territoire ⇒ Une agriculture tournée vers l'élevage qui façonne les paysages (bocage) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un accès difficile au foncier pour des jeunes agriculteurs ⇒ Une production céréalière plus présente et des exploitations agricoles de plus en plus grandes ⇒ Une pression sur les terres agricoles due à l'étalement urbain 	<p><i>La préservation d'une agriculture durable porteuse de développement et d'identité</i></p> <p><i>L'installation de jeunes agriculteurs</i></p> <p><i>Une valorisation, promotion et commercialisation des productions locales</i></p>

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
Services et économie de proximité	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un territoire organisé autour d'un pôle majeur et de 9 polarités complémentaires ⇒ Un maillage commercial satisfaisant (étude ORAC) ⇒ Une faible évasion commerciale en alimentaire et en bricolage - jardinage ⇒ Une adaptation en continu de l'offre de services notamment par les collectivités ⇒ Une école de musique de Pays, une offre importante de bibliothèques (de plus en plus en réseaux) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Des services et équipements restant à adapter ⇒ Une densité commerciale et artisanale relativement faible ⇒ Une forte évasion commerciale en culture-loisirs et en équipement de la personne ⇒ La problématique du dernier commerce alimentaire pour 30% des communes du Pays ⇒ Plusieurs centralités disposent d'une image commerciale négative ⇒ Une offre culturelle relativement faible et inégalement répartie (peu de programmation culturelle et d'équipements dédiés) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une offre de services confortée, facteur d'attractivité pour le territoire ⇒ Une croissance démographique, facteur de développement commercial et artisanal ⇒ Réflexion sur la mise en place d'une ORAC ⇒ Des politiques communautaires de plus en plus inscrites autour des services à la population 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Tension sur l'offre de santé à l'Ouest du territoire ⇒ Une offre de services pouvant être en inadéquation avec l'arrivée ou le maintien de population ⇒ Un risque de périphérisation des activités commerciales ⇒ Un maillage commercial à soutenir notamment à l'Ouest du territoire ⇒ Une offre culturelle relativement faible, facteur pénalisant de l'attractivité du territoire 	<p><i>Un maillage du territoire en services et en équipements de proximité à adapter aux différentes populations</i></p> <p><i>Un réseau d'acteurs locaux dynamiques</i></p> <p><i>Une ville centre Segré et des polarités comme principaux supports de l'offre de commerces et de services - Vivre et consommer sur le Pays</i></p>
Environnement et énergies	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Existence d'identités paysagères et d'un patrimoine bâti remarquable ⇒ Une forte présence de l'eau (cours d'eau, voies navigables, ambiances...) ⇒ Des richesses faunistiques, floristiques et ornithologiques reconnues et protégées ⇒ Un passé minier visible ⇒ Un potentiel diversifié d'énergies renouvelables (bois énergie, méthanisation, éolien...) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Risque de banalisation des paysages (perte de spécificités) ⇒ Manque d'intégration et d'articulation des nouvelles habitations ⇒ La qualité des cours d'eau jugée insatisfaisante et des risques d'inondations importants ⇒ Ressources énergétiques locales disponibles mais peu exploitées ⇒ Peu d'outils mobilisés en faveur de la transition énergétique et du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Environnement support d'attractivité résidentielle et touristique ⇒ Sensibilisation des acteurs aux risques de dégradation de l'environnement, à la biodiversité, aux paysages et pratiques respectueuses ⇒ Une hausse du coût de l'énergie qui améliore la viabilité économique des énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une banalisation des territoires qui pourrait remettre en question l'identité et l'attractivité du territoire (touristique voire résidentielle) ⇒ Disparition progressive du bocage ⇒ La sensibilité des cours d'eau aux diverses pollutions 	<p><i>Un cadre de vie et des paysages, atouts majeurs de l'attractivité territoriale</i></p> <p><i>La connaissance, la préservation et la valorisation des milieux naturels et des paysages (maintien des spécificités)</i></p> <p><i>La qualité de l'eau et la lutte contre les inondations</i></p> <p><i>La valorisation de la ressource énergétique et la transition énergétique</i></p>

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux
Tourisme et patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un positionnement géo touristique favorable ⇒ Une marque destination, " l'Anjou Bleu " ⇒ La mine bleue et l'ensemble du patrimoine minier ⇒ Un tourisme fluvial ⇒ Les chemins de halage et voies vertes ⇒ Un patrimoine naturel, architectural et culturel riche et varié ⇒ De nombreux espaces naturels propices aux activités de plein air ⇒ Une offre d'hébergement relativement diversifiée présentant un excellent rapport Qualité /Prix ⇒ Un engagement des élus en faveur du développement touristique 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Un tourisme qui reste principalement de passage ⇒ Une difficulté à capter les flux touristiques et à exister face aux "grands" sites touristiques environnants ⇒ La difficulté de créer une identité touristique forte ⇒ Un manque de synergie entre les différents sites et les différents acteurs ⇒ Des itinéraires de découverte peu présents et peu valorisés (randonnées, ...) ⇒ Des outils de médiations et de connaissances inexistantes ⇒ Une offre d'hébergement de plein air faiblement qualifiée 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une identité territoriale autour de la destination, "l'Anjou Bleu" ⇒ Se saisir des réseaux de sites miniers et souterrains ⇒ De fortes attentes des clientèles en activités de pleine nature ⇒ Le développement des mobilités douces (V43) ⇒ Une clientèle excursionniste importante 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Une concurrence de plus en plus forte ⇒ Des organisations touristiques de plus en plus performantes (logique de destination et de mutualisation des services) ⇒ Une filière équestre insuffisamment promue 	<p><i>Une destination, l'Anjou bleu</i></p> <p><i>Mise en tourisme et valorisation des richesses patrimoniales : culturelles, naturelles, industrielles du pays - Le développement d'outils de connaissance et de médiation autour de ces patrimoines</i></p> <p><i>La mise en réseau des acteurs pour décliner une politique d'accueil, de promotion voire de commercialisation touristique efficace et pertinente</i></p>

Synthèse des enjeux de l'Anjou bleu

Remarque : Cette synthèse des enjeux est issue d'un croisement des enjeux du diagnostic de territoire, du séminaire du 30 septembre 2014 et des enjeux soulevés par le SCOT.

Une croissance démographique à maîtriser afin de préserver les facteurs d'attractivité du territoire :

- Une préservation des facteurs d'attractivité du territoire (un environnement attractif pour de nouveaux acteurs économiques et pour les salariés ; un cadre de vie et des paysages, atouts majeurs de l'attractivité territoriale)
 - Un travail sur l'image, l'identité du Pays et de sa réelle inscription territoriale (déclinaison de ce que signifie la « Marque » Anjou Bleu) en s'appuyant l'affirmation d'éléments de convergence / d'éléments identitaires : l'eau, les rivières ; la ruralité ; l'environnement bocager encore préservé par l'élevage ; l'histoire commune liée au patrimoine minier ; la présence d'un ensemble complet qui dispose d'offres riches et variées (services, entreprises, ...) ; une relative centralité et une accessibilité aisée aux centres économiques régionaux...
 - Une maîtrise de l'étalement urbain et l'intégration des extensions urbaines
 - Une préservation des paysages et du patrimoine
 - Une intégration des nouvelles populations à la vie locale
 - Une adaptation des offres de services
 - Le développement d'une économie résidentielle dynamique ancrée sur le territoire et non délocalisable (commerces, artisanat, services, ...)
 - Un modèle de développement non monolithique (« uniquement cités dortoir ») en assurant le maintien et le développement des activités économiques du Pays (agriculture, industrie, artisanat, commerce, services,)
 - ...
- ⇒ D'une manière plus globale, l'un des enjeux pour le Pays est également celui lié à l'identité, l'image même du territoire (vient-on résider, entreprendre, séjourner « en périphérie » d'Angers ou en « Anjou Bleu » ?)

Un bien être / un bien vivre au Pays à préserver et à maintenir en s'appuyant sur les hommes et les femmes du territoire :

- Le repositionnement et l'implication des acteurs du territoire (élus, associations, entrepreneurs, habitants, ...) au sein du projet de territoire (sans les opposer)
- La valorisation des richesses associatives et collectives et l'encouragement à l'interconnaissance, au partage d'expériences et au développement de dynamiques existantes ou nouvelles
- Le développement d'initiatives collectives multisectorielles
- La préservation de ce bien être par une qualité et un niveau de services équilibré sur le Pays
- Le développement de solutions de déplacements adaptés aux besoins des usagers
- L'affirmation du rôle de la ville centre de Segré et des polarités complémentaires comme principaux supports de l'offre de services et d'emplois du territoire
- Le maintien des commerces en centre-bourg et l'émergence de centralités commerciales intégrées et de qualité, et corrélée à la croissance démographique du territoire
- Le maillage en commerces et services de proximité (dernier commerce, tournées de commerçants, ...)

- L'accès au numérique (infrastructures et usages)
 - L'accueil des nouveaux habitants
 - Le développement d'outils de connaissance des richesses et des offres à l'échelle du Pays (tissu associatif, offre culturelle, ...), la centralisation de l'information et la simplification de l'accès de celle-ci par les usagers
 - ...
- ⇒ D'une manière plus globale, l'enjeu du bien-vivre / bien-être traduit également des sous-enjeux liés à l'équilibre, la cohérence et la solidarité territoriale au sein du Pays.

Une qualité environnementale et patrimoniale majeure support d'identités, d'images et de sentiments d'appartenance au territoire dont il est nécessaire de préserver, de faire connaître et de créer de la valeur ajoutée localement par :

- L'accompagnement de la filière élevage comme filière économique à part entière mais également comme filière impactant directement le cadre de vie et le paysage du Pays (Le Bocage)
 - Le développement des circuits courts à l'échelle du territoire afin de valoriser les productions locales
 - La question du Bocage et de la valorisation des haies dans le cadre de la filière bois-énergie
 - Une banalisation des paysages qui pourrait remettre en question l'identité et l'attractivité du territoire
 - La préservation et la valorisation des ressources naturelles notamment paysagères et environnementales dans une optique d'appropriation et de mise en tourisme du territoire (circulations douces, itinérance, interprétation du paysage,)
 - La valorisation du patrimoine bâti et notamment d'un patrimoine minier remarquable et d'un site unique – la Mine Bleue (les sites miniers, l'habitat, la vie locale, ...)
 - Le développement d'outils de connaissance et de médiation autour de ces patrimoines
 - La mise en réseau des acteurs pour décliner une politique d'accueil, de promotion voire de commercialisation touristique efficace et pertinente
 - La valorisation de la ressource eau et notamment dans le cadre du développement touristique (développement des activités touristiques sur les rivières et leurs abords : activités nautiques, pêche, patrimoine fluvial, faune et flore des milieux aquatiques)
 - La poursuite des efforts réalisés en matière de qualité des eaux et de lutte contre les inondations
 - La valorisation du tissu économique caractérisé par des outils industriels reconnus, diversifiés et innovants et créatifs
 - ...
- ⇒ D'une manière plus globale, comment valorise-t-on les spécificités intrinsèques du Pays ? Comment décline-t-on l'identité territoriale autour de l'« Anjou Bleu » ?, Comment les habitants s'approprient les richesses territoriales ? Comment faire des ressources locales l'un des moteurs du développement économique du Pays ?

Le projet de territoire

A. Bilan des politiques menées jusqu'à présent

Le syndicat mixte du Pays Segréen a été créé en 1977 mais il faudra attendre 2001 pour que le périmètre du Pays corresponde à ses limites actuelles (avec l'intégration de la communauté de communes Ouest Anjou). Le Syndicat mixte se transforma alors en Syndicat de Pays du Haut-Anjou Segréen.

Une charte de territoire partagée qui a fixé les priorités du Pays (2002)

En 2001, les élus du territoire ont souhaité associer l'ensemble des acteurs locaux tant élus que socioprofessionnels à l'élaboration d'une charte de territoire partagée au sein de 7 commissions thématiques :

- Affaires sociales,
- Agriculture,
- Artisanat-commerce
- Culture,
- Formation,
- Industrie,
- Tourisme.

Sur cette base, les travaux de réflexion ont permis aux élus et aux socioprofessionnels de rédiger une charte de développement visant à promouvoir l'identité du Segréen et être le ferment d'un développement durable. Dès l'origine du projet, le Pays a mis en place le conseil de développement afin de conduire collégialement les réflexions.

Cette charte se décline autour de quatre axes prioritaires :

Axe 1 : Organiser et équilibrer le territoire

Axe 2 : Créer les conditions d'un renouveau démographique

Axe 3 : Dynamiser l'offre touristique

Axe 4 : Faire du Pays Haut-Anjou Segréen un pôle d'excellence environnementale

Ainsi, le Pays et les collectivités locales ont tenu cette ligne directrice depuis 2002.

Le Pays et les collectivités locales ont veillé au développement harmonieux de leur territoire notamment :

- En veillant à la modernisation des axes routiers :
 - o La mise en 2*2 voies de l'axe Angers-Rennes qui a doté le Pays d'un axe structurant, vecteur de développement pour le territoire
 - o Le contournement de Bécon-les-Granits
 - o La sécurisation de l'axe Segré-Château-Gontier
- En développant l'offre de zones d'activités pour les entreprises et en s'inscrivant dans le dispositif du Conseil général : zone d'équilibre départemental (ZED)
- En veillant au développement du très haut débit sur certaines zones d'activités
- En favorisant le développement de l'offre de services et l'adaptation des équipements
- En déployant l'école de musique sur les 6 territoires communautaires du Pays
- En gérant à l'échelle du Pays le CLIC

- En gérant un office de Tourisme de Pays (intégrant 3 EPCI sur 6) et en prenant récemment la gestion de la Mine Bleue
- En conduisant de nombreuses réflexions et démarches :
 - o Elaboration du SCoT à l'échelle Pays ;
 - o Elaboration de la charte paysagère ;
 - o Elaboration d'un schéma de développement touristique
 - o Conduite de réflexions autour du bois énergie, du développement de l'éolien
 - o Etude préalable à la mise en œuvre de l'ORAC
 - o Structuration à l'échelle Pays de différents services (mission locale, réseau jeunesse...)
 - o Appui / accompagnement d'évènements d'envergure (Saveurs Jazz Festival, ...)
 - o
- En développant d'une marque territoriale "l'Anjou Bleu".
- ...

Ainsi, au cours de ces dix dernières années, de nombreux projets de développement ont vu le jour. Fort de ce bilan, les élus du territoire ont souhaité réactualiser le projet de territoire et s'inscrire dans une démarche de candidature au programme européen LEADER. Cette réactualisation s'est opérée, sur l'automne 2014, en mobilisant fortement les acteurs du territoire.

B. Une concertation et un travail partenarial manifeste

Ainsi, 2014 est l'année de redéfinition de la stratégie de développement du Pays. La candidature LEADER du Pays de l'Anjou Bleu a été définie dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau projet de territoire. Différentes phases de concertation ont ainsi permis d'écrire le projet de territoire et la candidature LEADER.

Pour mener à bien les réflexions, de nombreuses rencontres avec les élus et les acteurs locaux ont permis de définir et d'affiner la stratégie locale de développement et la déclinaison opérationnelle de celle-ci, ainsi que programme LEADER.

La concertation s'est décomposée en trois temps principaux :

- Mobilisation des acteurs du territoire dans le cadre d'un séminaire de travail : plus de 120 participants
- Organisation de 6 réunions décentralisées au sein des 6 EPCI du territoire : plus de 150 participants
- Stabilisation des travaux avec les élus locaux et les DGS des EPCI

Afin de mobiliser les acteurs du territoire, le Pays a mis en place de nombreux outils de communication spécifiques – conférences de presse, articles de presse conviant la population au séminaire de travail du 30 septembre et aux « écoutes de territoire », une page dédiée sur le site internet du Pays, courriers, mailings, ... - (cf. Annexes).

En effet, le Pays, en accord avec le Président du conseil de développement, a fait le choix de mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire (et non les seuls membres du conseil de développement) dans un double objectif, impliquer un maximum d'acteurs mais aussi permettre à de nouveaux acteurs du territoire d'intégrer le conseil de développement et ainsi pouvoir participer à la mise en œuvre du nouveau projet de territoire et du projet LEADER.

Septembre :

Phase 1 : Validation des orientations stratégiques du projet de territoire

- **Rencontre avec le président du conseil de développement** afin de lui présenter la démarche du Pays (projet de territoire et candidature LEADER) et d'échanger avec lui sur la participation du conseil de développement. Il a été décidé d'**associer le président du conseil de développement à l'ensemble des réunions de validation des élus**
- Consolidation des éléments de diagnostic de territoire et réalisation de l'AFOM (atouts / faiblesses / opportunités / menaces)
- **30 septembre 2014 :**
 - Séminaire de travail d'une journée ayant regroupé plus de 120 acteurs locaux** représentatifs du territoire (élus, chef d'entreprise, acteurs de la culture, parents d'élèves, chambres consulaires, agriculteurs, associations locales, habitants,...) (cf. annexes : article de presse, compte rendu, feuilles d'émargement et photos) :
 - Présentation du diagnostic, de l'AFOM et des premiers enjeux identifiés
 - Organisation de trois tables rondes tournantes autour de trois questions :
 - Que fait-on ensemble en Anjou Bleu pour tirer parti de nos ressources ?
 - Que fait-on ensemble, en Anjou Bleu, pour être attractif ?
 - Que fait-on ensemble, collectivement ?
- Réunion de travail avec les animateurs des tables rondes afin d'analyser les échanges et les productions du séminaire
- Synthèse du séminaire pour extraire les principaux enjeux, objectifs et actions concrètes soulevés par les forces vives du territoire
- Mise à disposition du compte-rendu sur le site internet du Pays
- Mise en perspective des éléments recueillis au regard du diagnostic et formalisation des orientations stratégiques du projet de territoire
- Débat et validation avec les membres du bureau du Conseil Syndical

Ce séminaire a permis à la fois de confirmer l'image du territoire dressé par le diagnostic (AFOM et enjeux soulevés) et d'apporter d'autres éléments difficilement quantifiables.

En effet, grâce à ce séminaire, des enjeux plus "qualitatifs" et davantage liés aux ressentis ont été mis en avant par les forces vives du territoire. Au vu de la représentativité des personnes présentes, les élus ont décidé de laisser une place importante à certains éléments jugés prioritaires par les acteurs présents :

- **L'image du Pays**, son "identité", l'appropriation du territoire par les habitants (la marque Anjou Bleu), les éléments de convergence...
- **Le faire-ensemble**, les démarches collectives, l'intégration et la mobilisation des acteurs locaux, des forces vives au cœur du projet de territoire (stratégie et mise en œuvre)...
- **Un bien être / un bien vivre au Pays à préserver**, l'importance du lien social, du tissu associatif...

Enfin, d'autres enjeux ont été largement confirmés par les acteurs locaux :

- Un ensemble de richesses (naturelles, patrimoniales, économiques et humaines, ...) à valoriser, à faire connaître et pour certaines à exploiter ;
- La volonté de passer de la réflexion à l'action ;
- L'échelle territoriale du Pays considérée comme l'échelle pertinente des réflexions et des enjeux soulevés.

L'apport du séminaire a donc été décisif dans l'élaboration de la stratégie territoriale et la définition de la stratégie LEADER.

Phase 2 :
**Travail
d'approfondissement
et d'implication des
acteurs locaux**

Octobre / début novembre :

- **Organisation de 6 tables rondes territoriales et thématiques ("écoutes de territoire") :** Organisation de 2 à 4 ateliers de travail par réunion (selon le nombre de personnes présentes)
 - **29 Octobre** à Candé : Un cadre de vie, facteur d'attractivité
 - **3 novembre** à Segré : Le tissu économique, une richesse à accompagner
 - **4 novembre** à Pouancé: Etre habitant et acteur de son territoire
 - **5 novembre** à Châteauneuf-sur-Sarthe : L'offre économique, une richesse à développer et à faire connaître
 - **6 novembre** au Lion d'Angers : Un cadre vie, source de richesses
 - **6 novembre** au Louroux-Béconnais : Accueillir les nouvelles populations, s'adapter aux mutations de population

Afin de toucher le plus grand nombre d'acteurs locaux, le Pays a organisé ces 6 réunions sur les 6 territoires communautaires. Ces rencontres ont ainsi regroupé plus de 150 personnes issues des différents territoires communautaires.

- **Synthèse des « écoutes de territoire »**, finalisation du projet de territoire et esquisse du programme d'actions LEADER (cf. Annexe – feuilles d'émargement, compte rendu des « écoutes de territoire » et photos)
- Mise à disposition des comptes rendus sur le site internet du Pays

Phase 3 :
**Finalisation du
dossier de
candidature**

Les trois dernières semaines du mois de novembre :

- **Amendement et stabilisation du projet de territoire et de l'architecture de la candidature LEADER (objectifs et fiches actions)**
 - **5 novembre** : Rencontre avec les directeurs des EPCI et des villes centres
 - **12 novembre** : Réunion de bureau syndical :
- Validation du projet de territoire et de l'architecture de la candidature LEADER (au regard de la deuxième phase de concertation)
- Débat sur la future organisation : constitution et fonctionnement du futur GAL
- Ecriture et validation de la candidature LEADER et de l'organisation locale
 - **Mercredi 19 novembre** : Réunion de bureau syndical
 - **Vendredi 28 novembre** : Conseil Syndical
- Stabilisation du dossier de candidature ;
- Validation de la maquette financière ;
- Validation de l'organisation du GAL (constitution et fonctionnement).

La stratégie locale de développement et les actions proposées ont ainsi été travaillées et développées dans le cadre de différentes rencontres permettant à la fois de valider l'opportunité, l'intérêt et la faisabilité des projets, de définir les maîtres d'ouvrage potentiels et les partenariats à mettre en place pour assurer leur réussite.

La structuration du Groupe d'Action Locale (GAL) tient compte de la dynamique partenariale ainsi créée. En effet, le Pays va accompagner le Président du Conseil de développement à l'intégration de nouveaux représentants socioprofessionnels et associatifs qui se sont impliqués dans la réflexion menée. Cette démarche va nécessiter de constituer un nouveau bureau et de préparer la représentation du conseil de développement à la future instance de programmation (si la candidature LEADER est retenue).

C. Présentation du projet de territoire

Introduction

L'échelle territoriale Pays de coordination et d'impulsion des dynamiques est clairement réaffirmée par les acteurs.

Les questions de l'image du Pays et du faire-ensemble ont animé de nombreux débats de manière transversale. Elles doivent donc, impérativement, trouver une résonance forte au sein du projet de territoire.

La question de l'image du Pays traduit le sentiment d'appartenance à un territoire et nécessite un travail visant à **favoriser l'appropriation du territoire par ses forces vives**. Cette question d'image est au cœur des enjeux de communication à venir qu'ils soient économiques, touristiques ou résidentiels. Dans ce cadre, le territoire pourra pleinement s'inscrire dans une démarche de marketing territorial qui sera déclinée en fonction des cibles choisies. Toutefois, cette question d'identité et d'image s'appuie sur les spécificités du territoire, ses richesses et les attentes des acteurs locaux.

La question du faire-ensemble traduit à la fois la volonté des forces vives du territoire d'être acteurs de leur territoire mais aussi le souhait du Pays d'associer les acteurs à l'écriture de ce projet de territoire, de favoriser les démarches collectives et de les intégrer à la mise en œuvre des actions. En mobilisant les hommes et les femmes de leur territoire, les élus poursuivent deux objectifs : valoriser une richesse forte et spécifique, s'assurer de l'appropriation de tous, afin d'engager un développement efficace et durable mais aussi vecteur de lien social. Il s'agit donc de **mettre l'humain au cœur du projet de territoire**.

Outre ces deux priorités transversales, il semble, au regard des travaux engagés par le Pays et des débats du séminaire de travail, que le projet de territoire devra reposer sur deux axes d'actions interdépendants et transversaux.

Axe 1 : Ancrer la population sur le territoire

L'accueil des actifs et de nouvelles populations posent la question des conditions d'accueil et d'intégration de ces populations sur le territoire (adaptation des services, accueil des salariés, intégration des populations, offre adaptée à la jeunesse, ...).

L'ancrage territorial repose, par ailleurs, sur un bien-vivre où la qualité de l'offre de services et son accessibilité sont essentielles. Le maintien et le développement des pôles de services sont donc nécessaires. La notion de pôles est entendue au sens large : emploi local, services culturels, sportifs, de santé, commerces de proximité,

Par ailleurs, la richesse associative et culturelle est pointée comme l'un des fondements du vivre ensemble au sein du Pays. L'encouragement à la coopération entre acteurs, à la mutualisation des ressources et des initiatives, ainsi qu'à la complémentarité et à la transversalité des actions sont autant de pistes de travail qui assureront une dynamique locale porteuse de liens et de solidarités.

L'enjeu est, donc, de conforter et de maintenir l'équilibre territorial et de renforcer le lien social et culturel générateur d'un bien vivre ensemble et d'un ancrage territorial fort pour les populations.

Favoriser l'implication des habitants et notamment des jeunes facilitera l'enracinement de la population et constituera une des conditions de la durabilité du développement.

Axe 2 : Se développer en s'appuyant sur les richesses territoriales

Comme il a été souligné, les richesses du territoire sont nombreuses et très diverses (économiques, touristiques, patrimoniales, humaines, énergétiques, ...). Elles nécessitent un travail ciblé et spécifique afin de les valoriser, de les faire connaître et pour certaines de les exploiter.

Au-delà de cette valorisation, à proprement parlé, la mise en réseau de ces richesses et des acteurs locaux constitue un élément essentiel à la réussite du projet de territoire.

La valorisation de ces spécificités / richesses s'appuie ou s'appuiera sur des marqueurs forts de l'image du territoire, en visant à une préservation des paysages et des patrimoines et donc du cadre de vie du Pays.

Les richesses économiques, patrimoniales et humaines du territoire sont des supports stratégiques pour assurer un véritable développement ancré sur les atouts territoriaux du Pays.

Ces deux « axes stratégiques » constituent la colonne vertébrale du projet de territoire.

Les trois axes stratégiques régionaux s'inscrivent et se déclinent parfaitement au sein de la stratégie du Pays de l'Anjou Bleu. A savoir :

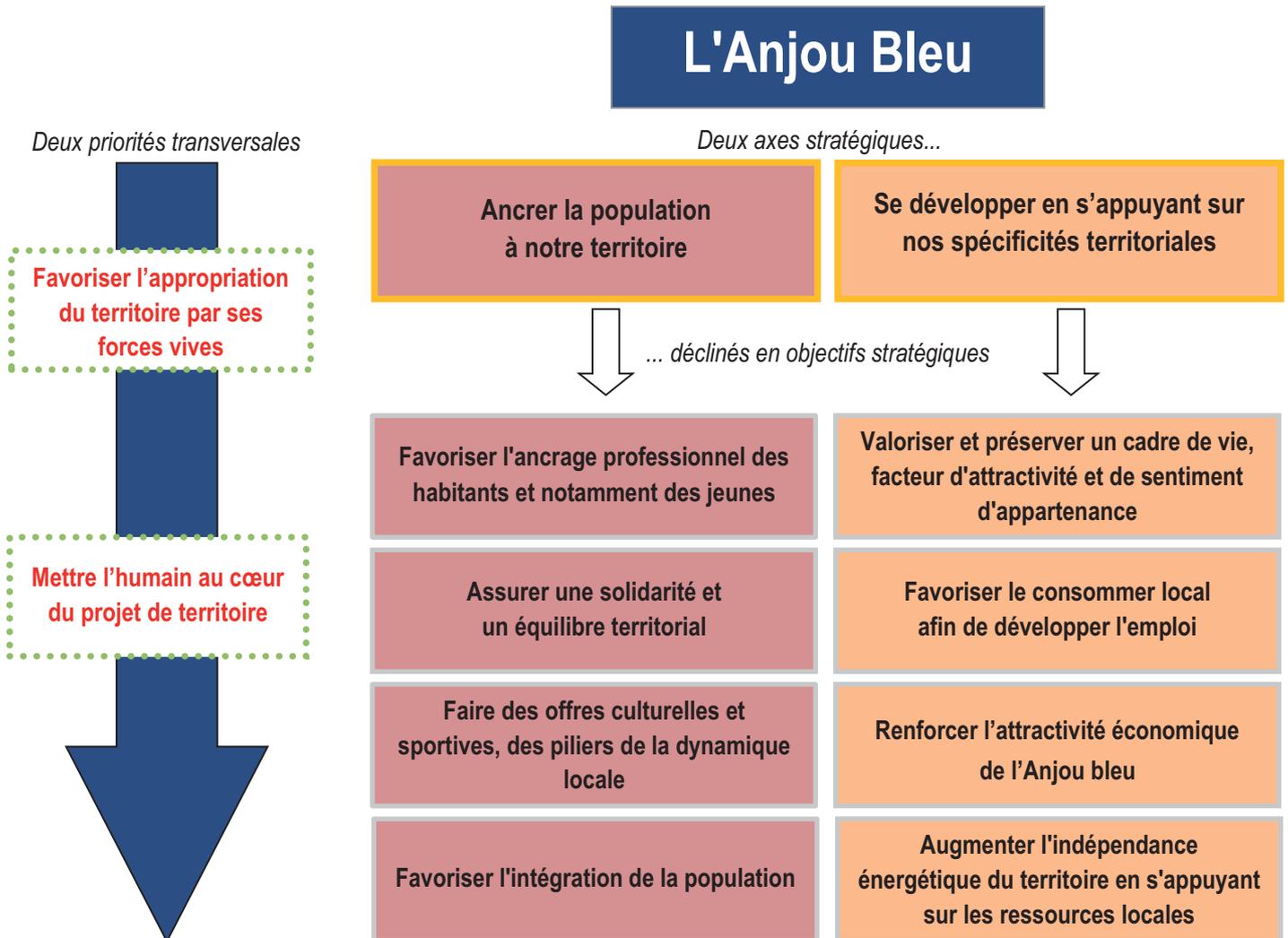
- Solidarités humaines et territoriales
- Economie, emploi et formation
- Environnement, mobilité et transition énergétique

La mise en cohérence des axes et des sous-axes de la stratégie du Pays avec ceux de la Région a été « matérialisée » par un code couleur permettant au lecteur une appropriation claire et rapide des éléments de convergence et d'appropriation des enjeux régionaux.

Présentation du projet de territoire

Le territoire a pour ambition d'aller plus loin dans certains domaines, de s'engager plus fortement sur des actions jugées prioritaires par les acteurs du Pays. En conduisant des actions appropriées et en impliquant l'ensemble de ses forces vives, le Pays espère avoir un rôle d'entraînement plus fort sur son territoire.

La stratégie se concentre autour de deux axes stratégiques de développement et de deux priorités transversales :



Axe stratégique 1 :

Ancrer la population à notre territoire

Constats/enjeux :

- ❑ Une croissance démographique importante.
- ❑ Un renouveau de la population sur l'ensemble du Pays à intégrer.
- ❑ Des habitants qui doivent devenir les ambassadeurs du territoire.
- ❑ Un territoire qui ne vieillit plus mais qui voit sa part des 15-29 ans baisser (2 points inférieurs à la moyenne départementale).
- ❑ L'affirmation du rôle de la ville centre de Segré et des polarités complémentaires comme principaux supports de l'offre de services et d'emplois du territoire.
- ❑ Un maillage commercial et artisanal fragile même s'il reste relativement satisfaisant (densité artisanale et commerciale relativement faible).
- ❑ Une offre de mobilité jugée insuffisante (fréquence, desserte entre les pôles du territoire).
- ❑ La présence de zones blanches (réseaux mobiles et internet).
- ❑ Une forte augmentation du nombre des demandeurs d'emplois (+48% en 10 ans, 2 380 DEFM).
- ❑ Une offre culturelle relativement faible et inégalement répartie (peu de programmation culturelle et d'équipements dédiés).

Ce qui est déjà fait sur le territoire pour atteindre cet objectif :

- Le développement d'un accueil des stagiaires et apprentis chez l'habitant. Deux projets de foyers de jeunes travailleurs sur le territoire.
- La réalisation d'une étude préalable à la mise en œuvre d'une Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC).
- Une adaptation de l'offre en matière de petite-enfance, de l'enfance avec la création et le développement de nouveaux équipements collectifs et la structuration des assistantes maternelles.
- L'existence d'un réseau d'animateurs jeunesse à l'échelle Pays.
- Le développement de démarches concertées favorisant le maintien et l'implantation des professionnels de santé sur le territoire (maisons médicales, pôles de santé, ...) en mobilisant fortement le NCR
- Un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) à l'échelle Pays afin d'informer et d'accompagner les personnes âgées et leur entourage.
- Une école de musique de Pays avec 6 antennes sur chaque territoire communautaire.
- Une offre importante de bibliothèques (de plus en plus structurée en réseaux).
- Une offre de mobilité diversifiée mais présentant des lacunes (aire de covoiturage, transport collectif, solidaire, tarifs, aides, mise à disposition d'un 2 roues...).
- Un accompagnement municipal voire intercommunal du tissu associatif dynamique.

Les 4 objectifs stratégiques :



Déclinaison en objectifs opérationnels

Favoriser l'ancrage professionnel des habitants et notamment des jeunes

- Valoriser les métiers du territoire et les outils de productions locaux auprès de la jeunesse notamment (l'industrie, le commerce, l'élevage et la polyculture,...) :
 - Forum de l'emploi, forum des métiers, et/ou des savoir-faire locaux ;
 - Portes ouvertes dans les entreprises et les exploitations agricoles, visites d'entreprises, ... ;
 - Liens entre les écoles et les entreprises (visites, présentation et découverte des métiers...).
- Accompagner le travail partenarial en matière d'adéquation emploi-formation entre les acteurs de la formation, les entrepreneurs, les chambres consulaires et les organismes liés à la politique de l'emploi et de l'insertion (mission locale, pôle emploi, associations...).
- Réflexion autour de la mise en place d'une gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC) pour gérer et anticiper les besoins en ressources humaines du territoire.
- Développer l'offre de services et d'hébergements auprès des 16-35 ans (saisonniers, apprentis, stagiaires, jeunes actifs...) - création de foyers de jeunes travailleurs, accueil chez l'habitant, habitat partagé, logement intergénérationnel, recensement des meublés,
- Réinterroger la réflexion relative à la création de groupements d'employeurs.

Assurer une solidarité et un équilibre territorial

- Poursuivre les réflexions et la structuration et la mise en réseaux de l'offre de services à l'échelle du territoire (santé, petite enfance, enfance, personnes âgées, ...).
- Accompagner plus fortement le développement et la structuration des offres de services en faveur de la jeunesse
- Conforter les centralités et pôles de services du territoire (maintien et développement des offres ; rénovation urbaine des centres villes, ...).
- Veiller au maillage d'une offre commerciale et artisanale (soutien du dernier commerce sous réserve d'une viabilité économique à moyen terme, épicerie associative, tournées alimentaires, mobilisation des habitants,...).
- Accompagner la transmission / reprise d'activités commerciales et artisanales en lien avec les consulaires (anticiper les cessations, accompagner les cédants, sensibilisation des cédants sur les questions liées à la qualité de l'outil transmis, sa réelle valeur économique, ...).

- Accompagner le déploiement du numérique et du haut-débit tant au niveau des infrastructures qu'au niveau des usages.
- Renforcer l'information sur l'offre de mobilité existante (transport collectif, à la demande, solidaire, tarifs, dispositif de mise à disposition de moyens de locomotion,...) et améliorer les dessertes en transport collectif entre les pôles du territoire.

Faire des offres culturelles et sportives, des piliers de la dynamique locale

- Poursuivre le développement et la structuration de l'offre sportive (favoriser la mutualisation des équipements sportifs, le développement de projets et d'infrastructures, ...).
- Poursuivre la mise en réseau des acteurs culturels (coopération, mutualisation humaine, technique, matérielle, journées de formation / d'information, ...).
- Développer les outils de la culture (adaptation et développement de salles culturelles bien équipées, de lieux de diffusion, mise en réseau des bibliothèques et médiathèques, ...).
- Développer et équilibrer l'offre culturelle (développement d'actions de médiation en milieu rural, renforcement des actions vers le monde associatif, en milieu scolaire, ...).
- Conforter l'événementiel existant comme facteur de lien social et d'échange et comme levier de développement des pratiques artistiques et culturelles.
- Faciliter l'accès à l'offre culturelle (outils de communication à l'échelle du Pays, numériques notamment, création d'un panier culture, pass culture, « démocratisation » sociale et territoriale, ...).

Favoriser l'intégration de la population

- Accueillir et informer les habitants (présentation du territoire, de son offre de services, de son tissu associatif, de ses valeurs, de ses richesses locales et ainsi les intégrer au territoire) :
 - Remettre un livret d'accueil et un pass-accueil de Pays leur permettant de découvrir le territoire et les activités proposées afin qu'ils s'approprient le territoire et deviennent ainsi les premiers ambassadeurs de l'Anjou Bleu.
- Favoriser la démocratie participative et soutenir la citoyenneté (des jeunes notamment).
- Soutenir le tissu associatif local, élément essentiel du vivre-ensemble (favoriser la mutualisation des équipements et des moyens humains entre associations, développement de projets inter-associatifs, inter-territoriaux...).
- Amener les jeunes à être acteurs de leur territoire (soutien d'actions portées par les jeunes, action de sensibilisation à l'investissement associatif des jeunes, chantiers participatifs, ...).

Légende : la stratégie territoriale de l'Anjou bleu au travers des 3 axes des contrats de territoire régionaux
En rouge : « Solidarités humaines et territoriales »
En bleu : « Economie, emploi et formation »
En vert : « Environnement, mobilité et transition énergétique »

Axe stratégique 2 : Se développer en s'appuyant sur nos spécificités territoriales

Constats/enjeux :

- ❑ Une identité territoriale à conforter autour « de produits / d'offres » de l'Anjou bleu".
- ❑ Un cadre de vie et des paysages, atouts majeurs de l'attractivité territoriale, mais un risque de banalisation des paysages qui pourrait remettre en question l'identité et l'attractivité du territoire (touristique voire résidentielle).
- ❑ Une spécificité, le patrimoine minier et un site unique – la mine bleue.
- ❑ Une filière équestre présente sur l'ensemble du territoire : de nombreux éleveurs et centres équestres, des formations équestres (MFR), le centre d'entraînement régional de galop de l'ouest de Pouancé...
- ❑ Le rayonnement de cette filière sur l'Isle Briand : une manifestation majeure d'envergure internationale : le mondial du Lion, présence de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE), de l'hippodrome (10 rencontres PMU), de ventes aux enchères, ...
- ❑ Un patrimoine naturel, architectural et culturel riche et varié mais insuffisamment mis en valeur et en tourisme. Des outils de médiations et de connaissances de ces patrimoines insuffisants.
- ❑ Un potentiel « randonnée » sous exploité : voies vertes, vélos routes, chemins
- ❑ Des outils de lutte contre les inondations insuffisants
- ❑ Un important réseau de cours d'eau mais une qualité des eaux jugée insatisfaisante et une insuffisance de retenues collinaires pour assurer des réserves en période d'étiage
- ❑ Une économie créatrice d'emplois à accompagner et à valoriser. Une économie résidentielle atténuée par le développement de l'offre commerciale, artisanales et de services des pôles environnants.
- ❑ Un secteur agricole dynamique avec l'élevage qui façonne l'identité du territoire, un développement des circuits courts (hors viticulture) inférieur à la moyenne départementale et régionale.
- ❑ Des ressources énergétiques locales disponibles mais peu exploitées.

Ce qui est déjà fait sur le territoire pour atteindre cet objectif :

- Les orientations issues du SCOT visant à protéger l'environnement et les paysages (protection de la ressource en eau, du bocage, des milieux naturels sensibles, trames vertes et bleues, insertion des constructions ...).
- Les orientations issues du SCOT visant à favoriser le développement économique en :
 - organisant les zones d'activités à l'échelle du Pays,
 - influençant les dynamiques commerciales pour éviter la périphérisation des activités commerciales traditionnelles,
 - préservant les potentiels de production et des fonctionnalités des espaces de production agricole.
- Les actions pour la préservation des trames bleues et la reconquête de la qualité de l'eau par les 4 syndicats de bassin du territoire (rétablissement des continuités écologiques, lutte contre les pollutions diffuses...)
- La présence de nombreux acteurs soutenant la création et la transmission/reprise d'entreprises.
- La réflexion conduite sur l'appareil commercial et artisanal du Pays (étude préalable à l'ORAC).
- Le positionnement du Pays sur le développement touristique (OT de Pays - partiel - et gestion de la mine Bleue).
- Des réflexions sur la filière bois énergie, le développement de l'éolien.

Les 4 objectifs stratégiques :

Valoriser et préserver le cadre de vie, facteur d'attractivité et de sentiment d'appartenance	Favoriser le consommateur local afin de développer l'emploi
Renforcer l'attractivité économique de l'Anjou Bleu	Augmenter l'indépendance énergétique du territoire en s'appuyant sur les ressources

Déclinaison en objectifs opérationnels :

Valoriser et préserver le cadre de vie (paysages et patrimoines), facteur d'attractivité et de sentiment d'appartenance

- Poursuivre les actions de valorisation des paysages et patrimoines :
 - protection et valorisation des sites environnementaux et patrimoniaux, protection et valorisation du maillage bocager, des zones sensibles, de la biodiversité
 - valorisation du patrimoine lié à l'eau, valorisation du patrimoine minier, sauvegarde du patrimoine bâti identitaire.
- Poursuivre les actions en matière de préservation de la qualité de l'eau et de lutte contre les inondations (en partenariat avec les syndicats de bassin, l'Etat...)
- Sensibiliser les acteurs à la thématique "eau".
- Poursuivre les actions en matière de préservation de la qualité de l'eau, sensibiliser les acteurs à la thématique "eau".
- Accompagner la filière élevage comme filière économique mais également comme filière impactant directement le cadre de vie et le paysage du Pays - Le Bocage – (accès au foncier / échange parcellaire, transmission / reprise des exploitations, ...).
- Développer des réseaux de circulations douces et de routes thématiques en interne et en lien avec les autres territoires pour l'itinérance à pied, à vélo ou à cheval – à destination des habitants et de la clientèle touristique (Château-Gontier - Segré ; Lion d'Angers - Segré - Châteaubriant ; ...).
- Développer des outils de connaissance et de médiation autour des patrimoines du Pays et soutenir les acteurs publics locaux ayant des projets de valorisation de ces patrimoines (patrimoine minier, naturel, bâti, historique ...) – appropriation du patrimoine par les habitants, valorisation à des fins touristiques.

Favoriser le consommateur local afin de développer l'emploi

- Sensibiliser les habitants aux notions de consomm'acteur et notamment du consommateur local. Encourager les démarches valorisant la consommation locale de type « Made in Segré / Anjou Bleu », la connaissance des entreprises locales.
- Accompagner les associations d'entreprises dans le cadre de nouvelles animations ou projets : création des chèques cadeaux, site internet / application mobile, ...
- Renforcer le pôle commercial de Segré et les pôles de proximité et notamment l'offre commerciale non-alimentaire pour lutter contre l'évasion commerciale.
- Accompagner la modernisation et le développement des activités artisanales et commerciales (sur la base de l'étude préalable à l'ORAC) notamment par la prise en compte des nouvelles attentes des clientèles et des nouveaux outils (animation commerciale, appréhension des nouveaux modes de consommations, usage des outils numériques, éco-construction, réponse aux marchés publics...).
- Développer des circuits alimentaires de proximité et de qualité -circuits courts- (sensibilisation, mise en réseaux acteurs concernés, création de lieux de commercialisation, d'ateliers collectifs de transformation, approvisionnement en produits locaux des restaurants, des cantines, des portages de repas, soutien à la communication des producteurs...).

Renforcer l'attractivité économique de l'Anjou bleu

- Poursuivre voire renforcer les politiques d'accueil notamment en matière d'immobilier d'entreprises afin de favoriser l'attractivité du territoire auprès des créateurs d'entreprises (ateliers relais, pépinières d'entreprises, cellules artisanales, ...).
- Engager une réflexion sur la mise en œuvre de services mutualisés pour les entreprises et les salariés (restaurants, salles de réunions, gardiennage, apport pressing, actions de loisirs / pause méridienne, comité inter-entreprises, plan de déplacement entreprises / interentreprises, ...).
- Renforcer l'animation économique à l'échelle du Pays :
 - Accompagner et encourager les réseaux d'entreprises, les temps de rencontres, les synergies, ...
 - Mutualiser les moyens de communication et de promotion de l'ensemble de l'offre. Définir une stratégie de communication partagée à l'échelle Pays (sans vouloir uniformiser le territoire mais plutôt dépasser les concurrences en s'appuyant sur les spécificités et potentialités de chaque territoire).
 - Accompagner la modernisation du commerce et de l'artisanat (ORAC ; Intégrer la transmission / reprise, l'animation commerciale à l'ORAC).
 - Travailler sur la notion de filières économiques et spécifiques du territoire (industrielle, agricole, cuir, cheval, ...)
- Concevoir des produits touristiques à l'échelle du Pays et les commercialiser :
 - Accompagner le développement des offres et la qualification des sites et équipements par un travail d'animation auprès des prestataires ;
 - Travailler sur la promotion et la commercialisation des patrimoines naturels, bâtis et historiques dont :
 - ✓ Le patrimoine minier, la Mine Bleue - site emblématique qui doit devenir un phare de l'offre touristique du territoire capable d'irriguer l'ensemble du Pays ;
 - ✓ Les activités liées à l'eau (croisières, location, activités sur l'eau,...) ;
 - ✓ L'Isle Briand en intégrant l'ensemble des composantes et du potentiel du site.
 - Finaliser la gouvernance touristique à l'échelle du Pays (OT de Pays, coordination, moyens, promotion, animations, ...).

Augmenter l'indépendance énergétique du territoire en s'appuyant sur les ressources locales

- Faciliter les échanges de bonnes pratiques afin de les essayer sur le territoire et soutenir les projets mobilisateurs autour des énergies renouvelables (projets coopératifs de production d'énergie...).
- Accompagner les habitants et les collectivités en matière de maîtrise des énergies (Plan Climat Energie Territorial (PCET), espaces info-énergie, conseiller en énergie partagée (CEP), lutte contre la précarité énergétique (dans l'habitat notamment), ...).
- Accompagner le développement de la filière bois-énergie s'appuyant sur une structure départementale en charge de la commercialisation (haies bocagères, production, débouchés locaux, sensibilisation, formations, accompagnement des collectivités, exemplarité des acteurs publics...).
- Accompagner le développement des autres richesses énergétiques locales (méthanisation (petites ou collectives), éolien, hydraulique, ...).

Légende : la stratégie territoriale de l'Anjou bleu au travers des 3 axes des contrats de territoire régionaux

En rouge : « Solidarités humaines et territoriales »

En bleu : « Economie, emploi et formation »

En vert : « Environnement, mobilité et transition énergétique »

La mise en œuvre du projet de territoire

Outre le dispositif LEADER 2014-2020 (pour lequel vous trouverez une présentation détaillée de la stratégie dans le chapitre suivant de ce document), le Pays Segréen a prévu de **mobiliser différents dispositifs pour faciliter la mise en œuvre de ce projet de territoire** :

- ❖ **Le dispositif AGIR POUR** autour de 4 axes stratégiques (dispositif non finalisé et donc soumis à modifications) :
 - **Conforter l'attractivité des pôles de centralité** en termes de services et de commerces notamment
 - **Mettre en place une stratégie d'adéquation formation/emploi/économie**
 - **Améliorer le développement du numérique**
 - **Définir une stratégie touristique à l'échelle du Pays**

- ❖ **Le Nouveau Contrat Régional (NCR)** viendra conforter l'important travail déjà réalisé en termes notamment de développement de l'offre de services et d'adaptation des équipements aux besoins et attentes de la population et particulièrement en équipements de santé

- ❖ **Le contrat régional de bassin versant qui accompagne la mise en œuvre des politiques conduites dans le cadre des 4 SAGE du territoire** et ainsi les actions liées aux cours d'eau, à la qualité de l'eau, aux zones humides, au maillage bocager, aux inondations mais aussi les actions de communication et de sensibilisation des syndicats de bassin.

- ❖ **Le volet territorial du CPER**

- ❖ **Le FEDER** pour des actions portant sur le **développement des transports doux et les risques d'inondation**

- ❖ **Le FEADER Régional** et notamment les fiches dispositifs suivantes :
 - **4.1.1 Investissements dans les bâtiments d'élevage**
 - **4.1.2 Investissement pour les grandes cultures, les prairies et le végétal spécialisé**
 - **4.2.2 Transformation et la commercialisation de produits agricoles à la ferme**
 - **4.4 : Investissements en faveur du patrimoine naturel et des continuités écologiques**
 - **6.1 : Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs**
 - **10.1 : MAEC systèmes de polyculture-élevage**
 - **10.2 : MAEC protection des races menacées**
 - **11.1 : Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB)**
 - **11.2 : Maintien en Agriculture Biologique (MAB)**

La stratégie LEADER

A. Introduction

Révéler et partager les richesses de l'Anjou bleu

Au regard de la stratégie locale de développement, les élus et acteurs locaux souhaitent se saisir de l'opportunité de leur première candidature au programme européen Leader pour faire de leurs richesses territoriales un levier de développement. En effet, il s'agira de conforter les actions entreprises par les acteurs autour des richesses territoriales et d'envisager de nouveaux modes de développement (tant en termes de méthode que de contenu).

Ce travail a pour **objectif de révéler et partager les richesses de l'Anjou bleu**. Cet objectif renvoie directement aux questions d'images territoriales, de sentiment d'appartenance et du faire ensemble qui ont animé de nombreux débats, questions sous-jacentes du projet de territoire.

Il est apparu très clairement au cours des débats et discussions que la valorisation des ressources locales à fort ancrage territorial répond à des besoins locaux clairement identifiés. Cet objectif s'appuie sur les richesses intrinsèques du territoire permettant, à la fois, de fédérer nombre d'acteurs socioéconomiques d'horizon différents et de viser une dynamique nouvelle de développement.

Au travers de cet objectif « révéler et partager les richesses de l'Anjou bleu », les acteurs locaux souhaitent concourir à un développement plus intégré et transversal avec le souci permanent d'intégrer les acteurs le plus en amont des projets. Ainsi, et à titre d'exemple, les débats ont fait ressortir les priorités suivantes :

- La volonté de conserver un environnement bocager, source de richesses et d'attractivité territoriale (agrologique, économique, touristique et cadre de vie). Pour ce faire, il est important de maintenir un système d'exploitation autour de l'élevage, de valoriser économiquement des haies bocagères au travers notamment du bois-énergie...
- La volonté de s'appuyer sur les richesses patrimoniales du Pays pour asseoir un développement territorial durable permettant, à la fois, de renforcer les liens entre les habitants et leur territoire et de valoriser touristiquement ces dernières. En effet, le Pays dispose de nombreux atouts patrimoniaux connus ou insoupçonnés autour notamment du patrimoine minier et du patrimoine lié à l'eau. Ces patrimoines font partis des richesses intrinsèques du territoire qui le spécifient et nécessitent l'association de multiples acteurs locaux.
- La volonté de s'adosser sur les acteurs locaux et associatifs et notamment culturels qui jouent un rôle essentiel à la vie du territoire et qui sont générateurs de liens entre les habitants. En effet, ces acteurs interagissent avec leur territoire et les hommes et les femmes qui le composent (culture et patrimoine / évènementiels et acteurs locaux) et sont susceptibles de générer de nouvelles images / nouveaux marqueurs territoriaux
- La volonté d'augmenter la valeur ajoutée extraites des richesses de l'Anjou bleu. Il s'agit notamment de conduire un travail spécifique sur la valorisation des productions locales, le potentiel énergétique, la déclinaison de l'offre culturelle, la valorisation des espaces naturels, le développement de produits touristiques...
- La volonté d'intégrer au projet de développement la notion de transmission et de sensibilisation. Faire ensemble, partager, transmettre nécessitent que les acteurs disposent de référentiels communs, d'outils de valorisation adaptés, et d'outils de médiation et de connaissance diversifiés,
- La volonté de concentrer l'intervention du LEADER sur des patrimoines clairement identifiés et donc facilement identifiables par les acteurs afin d'engager une dynamique collective et multi-partenaire autour de ces marqueurs du territoire. Cette démarche poursuit également l'objectif de renforcer les liens entre les acteurs et leur sentiment d'appartenance au territoire en valorisant ces éléments identitaires de l'Anjou bleu.

B. La valeur ajoutée du programme

La stratégie du Programme Leader 2014-2020 retenue par le territoire sert un objectif central : **révéler et partager les richesses de l'Anjou bleu** en s'appuyant sur les initiatives d'acteurs associatifs, de professionnels locaux, de collectivités et leurs groupements.

Cette stratégie a pour ambition d'être innovante tant dans son contenu que dans sa méthode d'animation

L'approche multisectorielle de la candidature

L'un des enjeux de la candidature repose sur l'association des différents acteurs socio-économiques du territoire, d'horizons divers, à la fois en amont de celle-ci mais surtout tout au long du programme, comme par exemple :

- Alliance du monde agricole et de l'artisanat et du commerce dans le cadre de la valorisation et la commercialisation des produits du terroir. Une extension aux acteurs du tourisme / sites touristiques est également prévue.
- Valorisation du potentiel énergétique notamment au travers de la filière bois énergie et méthanisation. Ce type de valorisation associe de fait le monde agricole, les collectivités, les entreprises dans le cadre d'équipements publics ou privés.
- Mobilisation d'acteurs complémentaires dans le cadre de la valorisation des patrimoines : Syndicat de Pays, Centrale 7, équipements locaux, anciens mineurs, acteurs culturels,
- Médiation autour de la connaissance et de la découverte des richesses du territoire : Collectivités, écoles, tissu associatif, acteurs touristiques et culturels, ...
- ...

Le caractère intégré de la démarche de développement durable du territoire

Au-delà du travail collectif et partenarial mis en place, les acteurs locaux ont souhaité que chaque dispositif prenne en compte les dimensions économiques, environnementales mais également sociales. Le GAL a souhaité organiser son intervention de manière transversale permettant d'agir sur :

- la sphère sociale (appropriation du territoire, renforcement des liens au territoire et des liens sociaux...)
- la sphère économique (agriculture, tourisme, ...) dans un esprit de diversification des activités ;
- la sphère environnementale (valorisation économique locale des ressources, protection, sensibilisation et mise en valeur des richesses naturelles et de la biodiversité, **mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET)**).

Ainsi, ce principe d'intervention est le fil conducteur des projets présentés et assure une véritable intégration de la démarche de développement, comme par exemple :

- La préservation et la mise en valeur des espaces naturels et des espèces animales contribuent à assurer la durabilité des richesses, à sensibiliser les populations locales et renforcer leur sentiment d'appartenance à ce territoire et générer in fine une économie résidentielle et touristique autour de ces richesses.
- La valorisation du patrimoine architectural et industriel est également un projet ayant une dimension environnementale (vis-à-vis des matériaux utilisés par exemple), sociale (formation, sensibilisation des populations ; mise en valeur de l'histoire sociale du territoire), économique (filière spécifique).
- Le soutien aux filières courtes permettra de valoriser les productions locales, de diversifier l'activité des agriculteurs, de diminuer l'empreinte écologique de l'alimentation et de créer du lien social en rapprochant les producteurs et les consommateurs.

La mise en réseau des acteurs

Cette mise en réseau des acteurs du Pays est au cœur du projet et se traduit sous différentes formes / projets, comme :

- La création d'itinéraires de découverte pédestres, équestres, vélo et nautiques. Ce projet transversal nécessitera une pluralité d'acteurs (collectivités, sites touristiques et patrimoniaux, hébergeurs, restaurateurs, associations locales, ...),
- La constitution de filières intégrant les différents acteurs concernés (produits locaux, patrimoine minier, bois-énergie, acteurs culturels, ...),
- La valorisation et l'appropriation des patrimoines associant des acteurs d'horizons différents (collectivités, syndicats de bassins, agriculteurs, écoles, acteurs culturels...).

L'émergence de nouveaux services et produits adaptés au territoire

La valorisation des ressources du territoire ne constitue pas une finalité en soi. Elle ne prend tout son sens que grâce à l'enrichissement de l'offre par de nouveaux services et de nouveaux produits :

- La commercialisation collective des produits locaux assurera une valeur ajoutée économique non négligeable par des modes de distribution nouveaux (e-commerce par exemple).
- La commercialisation de produits touristiques "phares" s'appuyant sur la mobilisation des différents acteurs concernés (tourisme minier, activités liées à l'eau...)
- La valorisation des services autour d'itinéraires de découverte (hébergements thématiques, relais vélo, restauration ...) et de points d'animation le long d'itinéraires de découverte assurera une cohérence globale de l'offre.
- La valorisation d'une nouvelle offre culturelle en lien direct avec les patrimoines du territoire
- La valorisation de nouvelles sources d'énergies (filiale bois, méthanisation, ...)

Le développement de projets de coopération interterritoriale et transnationale

Plusieurs pistes de coopération ont été évoquées avec les acteurs du territoire. Au regard du programme de développement et sans que leur périmètre d'action soit réellement défini, les acteurs locaux ont évoqué un certain nombre de pistes d'actions envisageables en matière de coopération :

- Le développement de la culture immatérielle autour des richesses territoriales
- La valorisation des patrimoines bâti et historique (minier notamment)
- La valorisation de l'itinérance avec notamment les territoires voisins

Il sera nécessaire d'approfondir ces pistes de réflexion sur la période du programme notamment au travers des réseaux nationaux et internationaux établis par la Région.

En conclusion, le projet LEADER apporte une plus-value par son approche multi sectorielle, durable et ascendante. Il s'inscrit dans la continuité des stratégies locales tout en proposant une approche innovante, notamment en termes de partenariat et de coopération.

C. Le programme proposé

Révéler et partager les richesses de l'Anjou bleu

La stratégie retenue par les acteurs du Pays est en prise directe avec les orientations du projet de territoire et les aspirations pour la période 2014-2020.

L'orientation du Programme LEADER autour des richesses de l'Anjou Bleu s'inscrit transversalement dans chacun des enjeux énoncés dans le projet de territoire du Pays et rappelés précédemment.

Le programme LEADER doit permettre au Pays de renforcer et d'orchestrer son attractivité par la mobilisation des acteurs locaux, la valorisation de ses atouts physiques et humains, et par des appuis en ingénierie à même de faire émerger des dynamiques de développement.

Dans leur ensemble, les objectifs visés dans ce programme confortent et accentuent les politiques contractuelles engagées sur le territoire, en favorisant l'innovation, la coopération territoriale, le partenariat, la formation des acteurs et l'animation, afin d'aller plus loin dans les démarches de développement envisagées et d'expérimenter de nouveaux champs de développement.

La stratégie mise en œuvre s'articule au sein d'un même mouvement qui s'appuie sur une mise en valeur et une préservation des richesses territoriales afin d'être en capacité d'entrevoir des valorisations économiques au travers de filières et de produits distinctifs. La réussite du projet passera par une sensibilisation et une mobilisation des acteurs au travers d'approches de formation, d'éducation, et d'outils de médiation spécifiques et par une offre culturelle et d'animations exemplaire.

Le programme envisagé s'articule autour de 7 fiches actions :

Action 1 : Favoriser le consommateur local

Action 2 : Préserver et valoriser l'omniprésence de l'eau sur le territoire

Action 3 : Valoriser le patrimoine minier du Pays

Action 4 : Favoriser la découverte des richesses du Pays par l'itinérance

Action 5 : Sensibilisation, connaissance et éducation aux patrimoines

Action 6 : Réduire la dépendance énergétique du territoire en s'appuyant sur les ressources locales

Action 7 : Animation et gestion du programme

Action 8 : Coopération

Le pilotage du projet

A. Le Groupe d'Action Local (GAL), un outil de gouvernance locale

Le comité syndical est l'instance de validation politique des grandes étapes du développement du Pays et l'interlocuteur des institutions qui accompagnent et aident financièrement le Pays. Le Conseil de développement du Pays est un lieu de rencontre, d'analyse, de débats et de propositions par les forces vives du territoire.

Ces deux instances ont toujours été très imbriquées pour la mise en œuvre et la cohérence du projet de territoire. Le projet LEADER va conforter l'organisation existante pour la mise en œuvre du plan de développement.

Le Groupe d'Action Local sera l'assemblée des acteurs du territoire à savoir les membres du Comité Syndical et du Conseil de Développement auxquels seront associés des partenaires ressources (ADEME, agence de l'eau, chambres consulaires, ...). Cette assemblée se réunira au minimum une fois par an pour faire le bilan des actions lancées et entrevoir les mobilisations nécessaires.

L'animation et la gestion financière du programme seront à la charge de la structure porteuse, le syndicat du Pays Segréen, afin de renforcer les synergies et les collaborations existantes (entre les acteurs et les équipes techniques du territoire).

Au regard des réalisations et des programmes de développement conduits jusqu'à présent, la structure dispose d'une expérience et d'une expertise suffisante pour animer un tel programme. Ainsi, les acteurs locaux n'ont pas choisi de créer une structure *ex nihilo* déconnectée des structures en place.

Les missions du GAL seront encadrées par une convention passée avec le Conseil Régional des Pays de la Loire, autorité de gestion.

B. Le Comité de Programmation

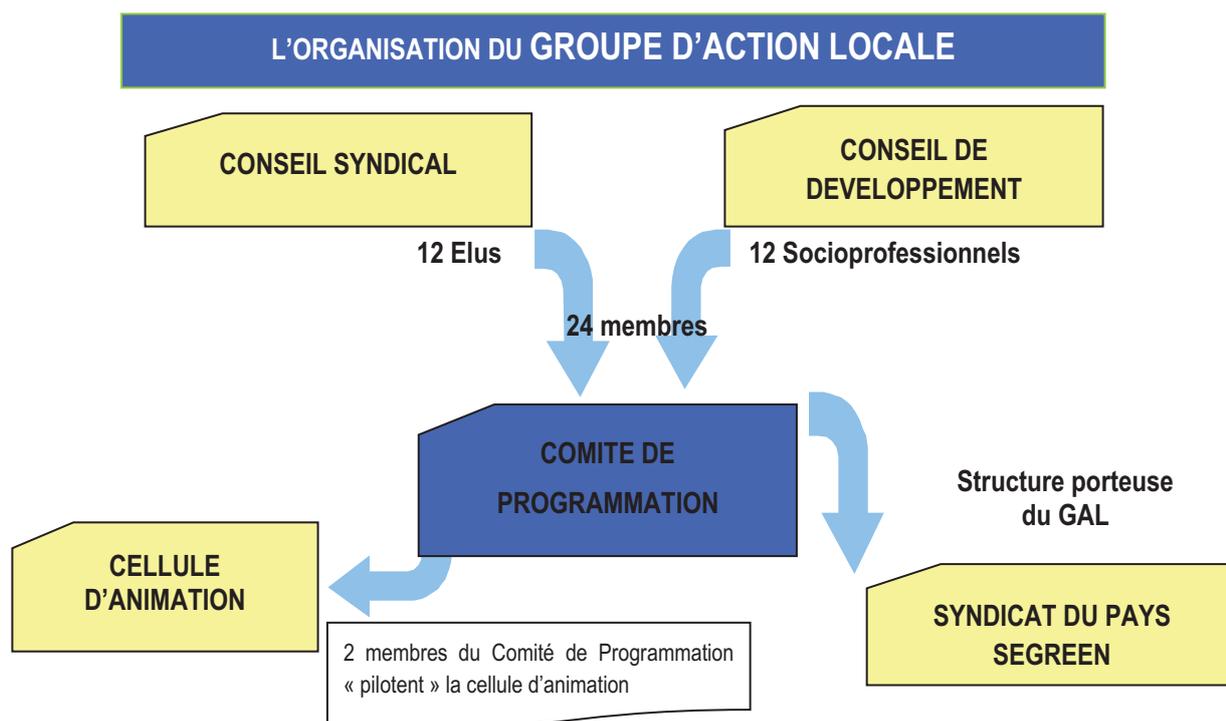
Le Comité de programmation sera composé, de 24 personnes membres du GAL, réparties pour moitié d'élus et pour l'autre moitié de socio-professionnels.

Le suivi du programme sera effectué sur 2 plans distincts :

- un **suivi stratégique** assuré par le Comité de Programmation ;
- un **suivi opérationnel** assuré par la cellule d'animation autour de son animateur spécifique et d'une personne pour sa gestion. Les dossiers instruits seront présentés par la cellule d'animation, pour validation, au Comité de Programmation.

Véritable émanation du Pays, le Comité de Programmation procédera à la sélection et à la validation des actions. Sa composition vise à assurer à la fois l'efficacité et la plus large représentativité des acteurs publics et privés.

Il se réunira régulièrement (7 / 9 fois par an) pour suivre la mise en œuvre globale du programme.



Les différentes missions envisagées du comité de programmation :

- Pilotage et mise en œuvre du programme Leader 2014-2020 ;
- Suivi administratif, technique et financier des dossiers ;
- Sélection des projets ;
- Remontée de projets nouveaux en lien avec la cellule d'animation ;
- Définition de l'animation et de la politique de communication pour la mise en œuvre du programme Leader ;
- Définition et mise en œuvre des partenariats ;
- Evaluation de la mise en œuvre du programme.

Les modalités de mise en œuvre et de suivi du projet respecteront une organisation structurée :

- Pour chaque action envisagée, deux membres (un élu et un acteur socioprofessionnel) seront désignés pour piloter plus particulièrement le dispositif. Ainsi, chaque binôme assurera le lien entre le GAL et les acteurs / porteurs de projet et animera des groupes de travail spécifiques permettant d'assurer une mobilisation active des acteurs des territoires, notamment privés et ainsi un partenariat sur la durée du programme.
- Il a été acté qu'une grille de sélection des projets soit élaborée par les membres du comité de programmation dès le démarrage du programme afin de mettre en perspective les projets proposés avec les objectifs du dispositif auquel il se réfère, la stratégie du projet de territoire et les attentes régionales et européennes.
- Une fois par an, le comité de programmation mettra à l'ordre du jour d'une de ses réunions, l'analyse de la programmation au regard des objectifs de la stratégie de territoire. Par ailleurs, il se réserve la possibilité d'ajuster les modalités de mise en œuvre des différents dispositifs (plafonds, intensité de l'aide ...).

- Les instances du Pays (Conseil Syndical et Conseil de Développement) établiront, une fois par an, un bilan des actions menées et présenteront celui-ci lors d'une plénière.
- Un outil de communication spécifique sera édité afin de présenter le Programme leader, sa finalité et les dispositifs envisagés.
- Plusieurs pages Web dédiées au programme seront incrémentées au sein du site Internet du Pays afin de présenter le programme mais également d'informer les acteurs sur les projets conduits au sein du territoire.

L'ensemble des outils de communication mis en œuvre, mais également les groupes de travail spécifiques, ont pour objectif le transfert d'expériences et l'échange de pratiques. Les équipes du Pays veilleront à assurer ces échanges au sein du territoire. De plus, ils assureront également une veille stratégique quant aux projets conduits sur d'autres territoires au sein notamment du réseau Leader (réseau rural régional et national).

La cellule d'animation et de gestion

Elle est placée sous la responsabilité de 2 membres du Comité de Programmation. L'équipe de la cellule d'animation aura pour mission de fournir un appui technique au Comité de Programmation pour :

- L'information et la communication sur le programme (réunions d'information et de formation, relations avec les collectivités et les financeurs potentiels) ;
- La prospection de projets ;
- Le conseil auprès des porteurs de projets et le montage des dossiers ;
- La validation des projets à présenter auprès des services administratifs concernés ;
- La préparation du Comité de Programmation (propositions d'actions et phasage des comités de suivi) ;
- L'établissement des outils d'évaluation et leurs renseignements ;
- La diffusion des réalisations du GAL ;
- La participation au réseau d'échanges d'expériences et de compétences (réseau rural notamment).

La cellule d'animation et de gestion sera composée:

- d'un agent de développement spécifique afin d'animer le programme Leader ;
- d'une personne à mi-temps pour sa gestion ;
- et la mobilisation des compétences de l'équipe Pays pour des animations territoriales spécifiques / thématiques.

C. Le suivi / évaluation

Les outils de suivi seront présentés à chaque réunion du Comité de Programmation afin d'informer le plus régulièrement possible les membres sur l'état d'avancement du programme. Un bilan annuel du programme sera réalisé.

Une grille de sélection des projets sera établie afin de mettre en perspective les qualités des projets déposés au regard des exigences du programme et des finalités de celui-ci. Cet outil sera élaboré dès les premières heures du programme afin de disposer d'une lecture commune dès le démarrage du programme.

Par ailleurs, et pour s'assurer de l'efficacité de la démarche, des critères d'évaluation doivent être définis en nombre restreint, être simples, faciles à estimer et à suivre au fil du temps.

La sélection des indicateurs a donc été opérée sur la base des critères suivants :

- pertinence (avec les priorités communes)
- quantification (capacité de déterminer des objectifs et, si nécessaire, définir la situation de départ)
- fiabilité (clarté de définition et facilité d'agrégation)
- disponibilité (pour l'entrée dans le système de suivi)

Outre le suivi régulier des dossiers au travers du renseignement des différents indicateurs retenus, le GAL s'engage à réaliser deux évaluations (une intermédiaire et une finale). Afin d'assurer une évaluation efficace du programme (qualitativement et quantitativement), le GAL s'assurera que, pour chaque action proposée, des critères d'évaluation pertinents seront mis en place.

L'évaluation mi-parcours (début 2017) aura pour objectif : d'apprécier la mise en œuvre du programme (périmètre, procédure de traitement des dossiers, délais de réalisation, partenariat, communication, suivi – évaluation) ; d'établir un bilan physico-financier ; de porter une première appréciation des résultats et impacts ; de formuler des préconisations pour la seconde période du programme au vu de l'analyse globale.

L'évaluation finale (fin 2020) aura pour objectifs : l'appréciation de la mise en œuvre du programme ; la pertinence et la cohérence des objectifs ; l'établissement d'un bilan physico-financier ; l'appréciation des résultats et de l'impact du programme avec un zoom sur 2 ou 3 actions permettant de mener des enquêtes auprès des bénéficiaires.

D. Capitalisation et diffusion

La mobilisation des acteurs locaux en cours de programme se fera, d'une part, au travers du Conseil de Développement qui assurera ainsi une implication continue, territoriale et pérenne ; d'autre part, par le biais d'une politique de communication appropriée concernant le programme, ses actions et ses réalisations.

La communication mise en œuvre dans le cadre de Programme Leader 2014-2020 aura pour objectif de faire connaître le programme, d'informer la population, les porteurs de projets potentiels, les collectivités locales et partenaires et de rendre compte des réalisations effectuées.

Pour ce faire, cette communication sera déclinée sous plusieurs formes :

- compte rendu de réunions du comité de programmation ;
- compte rendu des réunions du réseau rural ;
- alimentation du site Internet du Pays dans une rubrique spéciale Leader ;
- information régulière dans les médias ;
- mise en place d'évènements liés à la réalisation de projets.

Les partenaires financiers et techniques du Pays seront destinataires des outils de communication mis en place. Le Pays s'engage à ce que l'animateur participe à l'ensemble des réunions régionales et puisse en fonction des besoins présenter les avancées opérées sur le territoire.